



CEREALES ET CULTURES PROTEIQUES À DESTINATION DE L'ALIMENTATION ANIMALE



PLAN BIO 2030

PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE 2022- 2030 Version définitive du 04/09/2023

Sommaire

Tab	le des abréviations	3
Intr	oduction	4
1.	Contexte	4
	Qu'est-ce que le plan filière ?	4
	A quoi sert le plan de filière bio ?	4
	Comment l'utiliser ?	4
2.	Pourquoi développer la filière céréales et protéagineux biologiques wallonne?	5
3.	Définition du scope	5
Etat	t des lieux	7
1.	Surfaces de production de céréales et oléoprotéagineux bio	7
	Tendance des cultures de céréales et oléoprotéagineux bio (COP)	7
	Tendances par cultures	8
	Localisation des surfaces de céréales et oléoprotéagineux en Wallonie	9
2.	Production de matières premières et d'aliments composés	9
	Production de céréales et oléoprotéagineux en Wallonie	9
	Production d'aliments composés	11
3.	Acteurs et initiatives en cours en région wallonne	12
	Initiatives publiques en cours concernant la filière du Feed	12
	Les opérateurs de la filière Feed	13
4.	Prix des matières premières et des aliments composés	14
	Une hausse du prix des matières premières	14
	Se répercutant inévitablement sur le prix des aliments composés	15
5.	Coûts de production	16
6.	Besoins pour l'alimentation animale en Wallonie	17
	Besoins en aliments composés bio	17
	Besoins en surfaces bio	19
7.	Confrontation de l'offre et de la demande en céréales et oléoprotéagineux pour le Feed en région 19	n wallonne
8.	Principaux freins au développement de la filière en Wallonie par catégorie d'acteur	20
9.	Analyse SWOT du développement de la filière céréales et oléoprotéagineux pour le Feed	21
Obj	ectifs de développement à l'horizon 2030	22
1.	Méthodologie	22
2.	Objectifs de développement pour la filière Feed bio	23
Plar	n d'action	25
	Recenser et prendre en compte les besoins de terrain des opérateurs bio (2_L1)	28
	Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace (4_L2)	30
	Informer les professionnels bio (actuels et à venir) (8_L3)	32

	Renforcer et faire connaître les services d'accompagnement en production biologique (9_L4)	33
	Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio (12_L4)	34
	Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projets de filières bio (1	3_L4)
		36
	Soutenir financièrement la production primaire biologique wallonne (14_L5)	37
	Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes (15_L5)	38
	Informer les consommateurs sur la production biologique (24_L7)	39
	Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons (25_L7)	40
	Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique (29_L8)	41
	Intégrer la recherche wallonne en production biologique dans les projets, programmes et réseaux de	
	recherche régionaux, nationaux et européens (30_L8)	42
Anne	exes	43
	Annexe 1 : Evolution des prix des matières premières en France pour alimentation animale	43
	Annexe 2 : Calcul des besoins pour chaque spéculation (2021)	44
	Annexe 3 : Calcul des besoins protéiques et de l'autonomie en fourrage en RW en 2021	47
	Annexe 4 : Calcul du nombre de bêtes à produire en 2030	49
	Annexe 5 : Calcul des besoins en aliments et en surfaces de COP bio pour le FEED en 2030	51
	Bibliographie	52

Table des abréviations

COP: Céréales et oléoprotéagineux

FAB: Fabricants d'aliments pour bétail

FAF : Fabricants d'aliments à la ferme

FEED: Alimentation animale

GT : Groupe de travail

MP: Matières premières

OP: Organisation de producteurs

OPW: Organisme Payeur de Wallonie

OS: Organismes stockeurs

RW: Région wallonne

SAU : Surface agricole utile

INTRODUCTION

1. Contexte

En juin 2021, le Gouvernement wallon a adopté le Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (« Plan Bio 2030 »). Celui-ci reprend notamment les cibles suivantes à atteindre d'ici 2030 : **30 % de la surface agricole utile sous contrôle bio** et **4 720 exploitations agricoles certifiées bio**.

Dans le cadre de l'action 3 du Plan Bio, la SoCoPro a été mandatée pour élaborer un plan de développement de filière bio régionale pour chaque secteur de production significatif. Ainsi des plans de développement de filières spécifiques à la production biologique et à l'échelle régionale sont élaborés. Ils alimentent, le cas échéant, les plans de développement de filières communs à tous les modes de production.

Qu'est-ce que le plan filière ?

Le plan filière n'est pas une étude économique - les données manquent – mais il propose une trajectoire souhaitée par le secteur avec des orientations d'action construites avec les chargés de mission.

Il comporte:

- une partie « État des lieux », avec notamment : une quantification des flux de matières, un inventaire des ressources humaines et matérielles existantes et une identification des besoins de renforcement, une caractérisation générale de l'offre et de la demande des différents maillons, une analyse de l'adéquation entre celles-ci ainsi qu'une analyse des freins au développement de la filière ;
- une partie « Objectifs de développement à l'horizon 2030 », avec les objectifs de développement chiffrés à l'horizon 2030, définie par le secteur (syndicats et acteurs de la chaîne de valeur (agriculteurs, transformateurs, distributeurs). Celle-ci est suivie annuellement au sein d'un Comité de concertation Filières instaurée dans le cadre du Plan bio 2030 afin de vérifier l'atteinte des objectifs prédéfinis par le plan et envisager des réorientations au sein du plan;
- une partie « Plan d'action » avec notamment : une identification et une proposition d'orientation des actions prédéfinies dans le Plan Bio pour l'opérationnalisation du plan et la réalisation de la trajectoire. La proposition d'orientations d'action est définie avec chaque chargé de mission du plan BIO afin d'identifier les leviers à débloquer pour atteindre les objectifs fixés par la trajectoire et le niveau de priorisation des actions du plan BIO en fonction de chaque filière.

A quoi sert le plan de filière bio?

L'objectif du plan de filière est d'établir une **trajectoire en concertation avec le secteur** et les **moyens** pour la réaliser. Ceux-ci ont été tant que possible rattachés aux actions du Plan Bio 2030. L'orientation des actions du Plan Bio permet en effet de gérer stratégiquement les investissements publics/privés existants et futurs pour atteindre les objectifs fixés dans chaque plan.

L'ensemble des plans de filière devra **converger vers les objectifs stratégiques du Plan Bio 2030, dont l'atteinte de 30%** de la SAU en bio. La répartition des surfaces bio par filière au sein de ces 30% est établie en fonction de la **consommation**. En effet, chaque hectare cultivé en bio doit être consommé.

Comment l'utiliser?

LE PLAN

Le plan est à destination du secteur et des pouvoirs publics, celui-ci peut donc le consulter pour bien comprendre les problématiques liées à la filière, la trajectoire envisagée et les actions proposées.

Le plan doit être utilisé comme une feuille de route.

L'ETAT DES LIEUX

Les actions prédéfinies dans le Plan Bio sont reprises et précisés pour chaque filière au sein de fiches actions qui font mention :

- Du Levier et objectif opérationnel tels que définis dans le Plan Bio ;
- Du contexte et des problématiques au quels elles doivent répondre ;
- Des objectifs spécifiques de l'action tels que définis dans le Plan Bio ;
- Des actions telles que définis dans le Plan Bio ;
- Des orientations (pistes d'actions) concertées avec le secteur et le chef de projet responsable de l'action (tel que défini dans le Plan Bio).

Ainsi, chaque chef de projet peut consulter la fiche action pour l'action dont il est responsable. Les orientations proposées doivent lui permettre de confirmer/revoir ses priorités.

2. Pourquoi développer la filière céréales et protéagineux biologiques wallonne ?

En 2022, 12% de la superficie agricole utile (SAU) wallonne est engagée en agriculture biologique (source : Biowallonie). Dans le cadre du plan Bio 2030, la Wallonie ambitionne de doubler cette surface pour arriver à 30% de SAU bio d'ici 2030. La majorité des terres agricoles biologiques est occupée par de la prairie valorisée essentiellement par les ruminants, tandis que les surfaces en céréales et oléoprotéagineux, bien qu'en augmentation au fil des années, n'occupent respectivement que 16 et 2% de la SAU bio (Source : Organisme Payeur de Wallonie). Le marché de l'alimentation animale représente pourtant un fort potentiel en termes de volumes notamment au regard du nombre croissant de monogastriques (volailles et porcs) en Wallonie et des évolutions du cahier des charges bio en matière de régionalité des aliments (30% pour les monogastriques et 70% pour les ruminants au 1er janvier 2023).

Par ailleurs, au niveau européen (rapport de la Commission Européenne 2018) et dans les Etats membres depuis plusieurs années en réponse à la forte dépendance aux importations (due à la mise en concurrence des matières premières au sein d'un marché mondialisé et aux accords de libre-échange). Le contexte géopolitique actuel, empreint d'une certaine hausse de la volatilité des prix des matières premières, renforce la nécessité de relocaliser la production de ces cultures pour sécuriser leur approvisionnement.

Ce plan stratégique de développement propose donc une approche systémique avec plusieurs actions permettant de mieux structurer la filière Feed de l'amont à l'aval, orienter la recherche pour augmenter la rentabilité des cultures protéiques et soutenir la prise de risque technique et économique à l'implantation de cultures protéiques. Il se veut comme une feuille de route permettant d'orienter les soutiens publics et sera révisé régulièrement pour tenir compte des évolutions chaque année.

Ce plan doit permettre à la Wallonie d'atteindre une augmentation du niveau d'emblavement de **10 000 ha** en céréales bio et **4 000 ha** en oléoprotéagineux bio à destination du feed en 2030 (voir partie « Objectifs de développement à l'horizon 2030 »).

3. Définition du scope

Ce plan stratégique se focalisera sur les matières premières principales entrant dans la fabrication d'aliments composés biologiques pour le FEED, notamment :

• Les matières riches en protéines, c'est-à-dire les cultures dont la teneur en protéines brutes dépasse 15 %. Cela comprend d'une part les protéagineux : pois, féverole, lupin ; et les oléagineux : colza, tournesol, soja.

• Les matières riches en énergie, que sont les céréales telles que le froment, maïs, orge, triticale, avoine et seigle.

Tableau 1 : Spéculations étudiées dans le cadre du plan feed bio

Cultures riches en protéines	Oléagineux	Tournesol Colza Lin oléagineux
proteines	Protéagineux	Soja Pois protéagineux Fèves et féveroles Lupin doux
Céréales		Maïs grain (culture fourragère) Froment Epeautre Orge Seigle Avoine Triticale

Les données communiquées dans le plan concerneront uniquement ces spéculations en agriculture biologique. Devant le manque de données concernant la destination de ces productions, il est difficile d'estimer les volumes correspondant destinés au feed. La majorité de la production étant destinée au feed, on considérera dans la suite du document la totalité de la production.

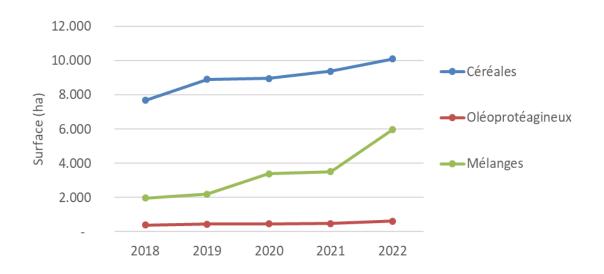
Les matières premières riches en fibres comme les fourrages pour les ruminants ne seront pas traitées dans ce plan (excepté le maïs grain, considéré comme fourrage dans la nouvelle PAC). En effet, la production de fourrages au travers des prairies représente déjà la majorité de la production biologique (73% de la SAU bio en 2022, source : Biowallonie). Les surfaces de prairies semblent correspondre aux besoins de l'élevage bovin actuel (voir annexe 3).

ETAT DES LIEUX

1. Surfaces de production de céréales et oléoprotéagineux bio

Tendance des cultures de céréales et oléoprotéagineux bio (COP)

Comptabilisant respectivement plus de 14 000 et 2 000 ha, les céréales et oléprotéagineux bio représentent en 2022 18,7% de la SAU bio (16.3% pour les céréales et 2.5% pour les oléoprotéagineux), mélanges compris. Ces surfaces sont à la hausse depuis les 5 dernières années notamment pour les oléoprotéagineux avec une augmentation de +38% de 2018 à 2022 (contre +24% pour les céréales), hors mélanges.



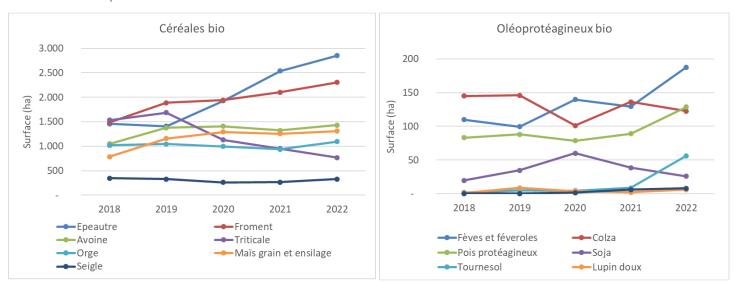
Graphique 1 : Evolution des surfaces de 2018 à 2022 en Wallonie (Source : déclarations PAC, OPW)

En agriculture biologique on retrouve plus qu'ailleurs des associations culturales ou mélanges céréales/protéagineux. En effet, cette technique possède de nombreux avantages agronomiques et permet notamment une meilleure gestion des adventices et de l'azote, ainsi qu'une diminution de la verse grâce à l'effet « tuteur » de la céréale. Pour ces raisons, les surfaces de mélanges sont en nette augmentation surtout depuis l'année dernière (+41% entre 2021 et 2022) avec les préconisations des conseillers techniques.

Tableau 2 : Surfaces bio emblavées par cultures (ha) en fonction des années en Wallonie (Source : déclarations PAC, OPW)

	2018	2019	2020	2021	2022
Céréales	7.676	8.899	8.956	9.377	10.093
Froment	1.483	1.890	1.941	2.102	2.306
Maïs grain et ensilage	786	1.160	1.290	1.257	1.309
Orge	1.017	1.047	998	939	1.095
Epeautre	1.458	1.410	1.928	2.539	2.852
Avoine	1.049	1.376	1.407	1.325	1.432
Triticale	1.536	1.688	1.132	951	769
Seigle	347	328	261	265	330
Oléoprotéagineux	391	443	457	481	626
Colza	145	146	101	136	122
Tournesol	2	5	4	9	56
Lin oléagineux	-	-	1	6	8
Autres oléagineux	11	23	30	46	91
Fèves et féveroles	110	99	140	129	188
Pois protéagineux	83	88	79	89	129
Soja	20	35	60	39	26
Lupin doux	1	9	4	2	6
Autres protéagineux	19	39	38	25	-
Mélanges	1.966	2.193	3.381	3.511	5.970
TOTAL	10.032	11.535	12.795	13.369	16.689

Tendances par cultures

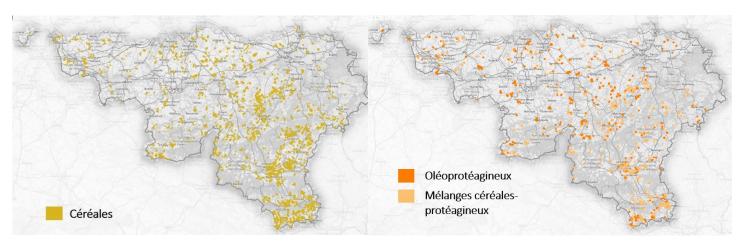


Graphique 2 : Evolution des surfaces en céréales (à droite) et oléoprotéagineux (à gauche) cultivées en pur de 2018 à 2022 en Wallonie (Source : déclarations PAC, SPW)

Les surfaces d'épeautre et de froment connaissent une nette augmentation (poussées probablement par la demande en alimentation humaine pour l'épeautre). Les autres surfaces en céréales (maïs, avoine, orge, seigle) restent plutôt stables, voire connaissent une légère augmentation en 2022, hormis pour le triticale dont les surfaces chutent depuis 2019 (dû à un manque de demande).

Les surfaces d'oléoprotéagineux, bien moins importantes que celles en céréales, sont tirées par l'augmentation des surfaces en féverolles, pois protéagineux et tournesol ces dernières années. Cependant, la variabilité des rendements des cultures de pois et féveroles due aux aléas climatiques ne permet pas de faire réellement décoller les surfaces. Le tournesol intervient notamment en remplacement du colza qui subit une forte pression des ravageurs qui s'intensifie avec le changement climatique (épisodes de sécheresses), d'autant plus difficile à gérer en AB. Après une augmentation, les surfaces de soja baissent depuis 2020 du fait d'attaques de ravageurs notamment (corvidés, pigeons ramiers et sangliers) qui impactent fortement les rendements de cette culture.

Localisation des surfaces de céréales et oléoprotéagineux en Wallonie



Carte 1 : Localisation des surfaces de céréales (à gauche) et d'oléoprotéagineux (à droite) en Wallonie en 2021

Les cultures des céréales et d'oléoprotéagineux (COP) sont présentes sur l'ensemble du territoire wallon mais inégalement réparties. Les surfaces de céréales cultivées en pur et en mélange avec des protéagineux semblent davantage concentrées dans les zones dites d'élevage (régions Famenne, Ardennes, Jurassique). Globalement, une concertation plus faible des COP est observée sur les terres plus riches (région sablonneuse, sablo-limoneuse, limoneuse), notamment pour les oléoprotéagineux, probablement du fait d'une concurrence importante avec d'autres cultures plus rentables (cultures industrielles, légumes).

2. Production de matières premières et d'aliments composés

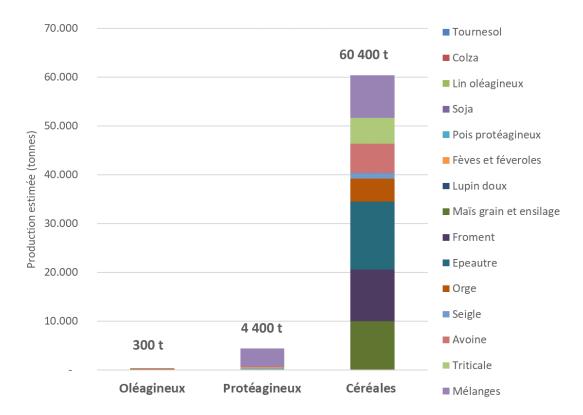
Production de céréales et oléoprotéagineux en Wallonie

En posant l'hypothèse que la totalité des surfaces des cultures étudiées sont utilisées pour le feed, on estime une production d'environ 65 000 tonnes de COP bio en Wallonie (hors pertes et freintes) dont 4 400 tonnes d'oléoprotégineux bio issus majoritairement des mélanges céréales/protéagineux.

Parmi ces volumes de production, une partie n'est pas collectée pour être transformée mais reste sur la ferme pour y être consommée directement par le bétail. Cependant, il n'existe aucune donnée officielle sur les volumes produits destinés à de l'autoconsommation. Malgré cela, les échanges avec le secteur nous laissent à penser que l'autoconsommation concerne davantage les élevages bovins que les élevages avicoles et porcins plus intégrés.

Tableau 3 : : Production théorique (tonnes) par cultures en fonction des années en Wallonie (Sources : Biowallonie, déclarations PAC, SPW)

	Rendements (t/ha)	Production (tonnes)			
	Biowallonie	2019	2020	2021	2022
Oléagineux	/	301	213	302	373
Tournesol	2	9	9	17	112
Colza	2	292	202	273	245
Lin oléagineux	2	-	3	12	16
Protéagineux	/	534	642	607	839
Soja	1,5	52	90	58	39
Pois protéagineux	2,5	220	197	223	322
Fèves et féveroles	2,5	249	350	323	469
Lupin doux	1,5	13	5	3	9
Céréales	/	48.669	49.348	51.605	55.322
Maïs grain et ensilage	8	9.276	10.323	10.054	10.468
Froment	5	9.450	9.706	10.509	11.529
Epeautre	5,5	7.752	10.601	13.967	15.688
Orge	5	5.236	4.989	4.693	5.474
Seigle	4,5	1.478	1.175	1.194	1.487
Avoine	4,5	6.190	6.330	5.960	6.445
Triticale	5,5	9.287	6.224	5.228	4.231
Mélanges	/	7.860	12.117	12.582	25.431
Part de céréales dans mélanges	5	5.483	8.453	8.778	22.054
Part de légumineuses dans mélanges	2,2	2.376	3.663	3.804	3.378
TOTAL	/	57.363	62.320	65.096	81.965



Graphique 3 : Estimation de la production de COP en fonction des rendements moyens en RW (Source : Biowallonie) et des surfaces. Hypothèses : pas de pertes et freintes lors des étapes de stockage/transport

Production d'aliments composés

Les aliments composés sont des mélanges alimentaires pour animaux produits à partir des matières premières, majoritairement céréales et oléoprotéagineux dont la part peut varier en fonction des besoins de l'animal.

En 2021, la production belge d'aliments composés (a.c.) est de **7 157 955 tonnes** (Source Statbel). Cependant, il n'existe pas de statistiques officielles sur la production nationale d'aliments composés biologiques, et encore moins de données officielles sur l'origine de ces matières premières. La grande majorité des a.c. (environ 90% à dire d'expert) sont produits en Flandre du fait de la proximité avec les ports maritimes (Anvers, Gand, Zeebruges et Ostende) tournés vers l'export.

Plusieurs fabricants d'aliments pour bétail (FAB) wallons ont été interrogés de manière individuelle pour la réalisation de cet état des lieux. Sur base des données récoltées auprès des 2 principaux acteurs sur les 5 identifiés, au moins **67 000 tonnes** d'a.c. bio ont été fabriqués en 2021. Les FAB interrogés affirment s'approvisionner au-delà des 30% réglementaires en région. La part d'origine régionale des matières premières les composant peut être estimée à 40% en accord avec la règle de régionalité. Cependant, il est important de noter qu'une majorité des approvisionnements concerne les céréales et que la part de protéagineux produit en région est beaucoup plus faible (en lien avec la part de protéagineux utilisée pour la confection des rations et la disponibilité de ces matières premières).

L'estimation de la part wallonne des matières premières composant les a.c. est encore plus difficile à estimer car les FAB n'ont pas ce niveau de détail lors de l'achat. Sur base des entretiens, on estime à moins de 10% la part des matières premières issues de Wallonie compte tenu du manque d'offre localement et de l'économie de marché offrant des prix bien plus attractifs à l'étranger (Pays de l'Est de l'UE notamment). Le secteur biologique de l'alimentation animale ne s'approvisionne donc pas majoritairement en Belgique.

RÈGLE DE RÉGIONALITÉ POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

Au 1^{er} janvier 2023 les aliments devront provenir, à hauteur de minimum 30% pour les élevages de monogastriques et 70% pour les élevages d'herbivores (contre respectivement 20 et 60% auparavant), de l'unité de production ou de la région. La définition de région est laissée à chaque Etat membre de l'Union Européenne. En Wallonie, la région a été définie par le regroupement des régions se situant dans une zone de 300 km autour du centre de la Wallonie. Cette zone regroupe :

- La Belgique ;
- Le Grand-Duché du Luxembourg;
- En France, les anciennes régions Nord-Pas-de-Calais; Picardie, Haute-Normandie, Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace;
- En Allemagne, les régions Nordrhein-Westfalen, Rheinland-Pfalz, Hessen, Saarland et Baden Wurttenberg ;
- Aux Pays-Bas, les régions Zuid-Nederland, West-Nederland et Oost-Nederland.



Carte 1 : Zone géographique considérée comme région d'approvisionnement pour les aliments bio au sens de l'application wallonne du règlement européen (Biowallonie, 2019).

Pour information, en Flandre la région correspond à ensemble du territoire européen.

3. Acteurs et initiatives en cours en région wallonne

Initiatives publiques en cours concernant la filière du Feed

Plusieurs initiatives publiques existent sur le territoire wallon :

- Projet Interreg **SYMBIOSE** avec Biowallonie sur « l'autonomie protéique en France et en Belgique : quelle place pour la féverole BIO". Fin du projet prévue en 2022.
- Projet **WALOPEA** porté par Wagram avec le Cepicop et le CRA-W portant sur le développement du pois protéagineux (en bio en conventionnel pour le feed/food) et notamment sur le développement de méthodes d'analyse rapide en post récolte de contaminants et teneur de protéines. 2022-2024.
- Projet de **Développement de filières pilotes des protéines** végétales (bio et conventionelles pour le feed/food) en Wallonie par la FWA avec le Cepicop. 2022-2023.

• Projets issus de l'AAP du CRR PB sur plusieurs thématiques (2022-2025), notamment la recherche de sources de protéines alternatives chez les monogastriques en AB.

Les opérateurs de la filière Feed

De nombreux acteurs participent au développement de l'AB en Wallonie.

- Recherche:
 - Le CRA-W avec la Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique (CtRab) : plateforme d'essais variétaux bio
 - Le Cepicop : essais bio (soja bio notamment)
 - o BRIOAA (Institut de Recherche en AB et Agroécologie)
- Accompagnement :
 - o Biowallonie
- Collecte/stockage (hors agriculteurs indépendants):
 - Dock-Moulin (Marneffe, Liège)
 - 3 dépôts bio
 - Equipé d'un trieur mobile
 - SCAR (Herve, Liège)
 - 2 dépôts bio à Waimes (bio) et Ouffet (mixte)
 - Prodabio (Awans, Liège)
 - Filiale 100% des moulins Dedobbeleer situés en Flandre
 - Walagri (Sombreffe, Namur) (groupe Arvesta)
 - Equipé d'un trieur à grain
 - SCAM (Seilles, Namur)
 - Une vingtaine de dépôt bio
 - Fayt Carlier (Jamioulx, Hainaut)
 - 2 dépots mixtes (Marbaix-la-Tour et Strée)
 - Socafa (Ortho, Luxembourg)
 - Equipé d'un trieur
 - Monseu (Lavaux-Sainte-Anne, Namur)
 - Usine de traitement 100% bio (Rochefort)
 - o C3F Proagri (Wolkrange, Luxembourg)
- Transformateurs:
 - Triturateurs (non FAB)
 - Huilerie Vandeputte (Pecq)
 - o Huileries (dont les coproduits sont vendus en FEED) :
 - Huilerie Alvenat (Achêne)
 - Land, Farm and Men (Fernelmont)
 - FAB:
 - SCAR (Herve, Liège)
 - Une usine 100% bio à Bullingen (Liège)
 - Production de 35 000 tonnes d'a.c. bio environ
 - Prodabio (Awans, Liège)
 - Production de 32 000 tonnes d'a.c. bio
 - Fayt Carlier (Jamioulx, Hainaut)
 - Dumoulin (Seilles, Namur)
 - 1 usine de transformation 100% bio à Balgoij (Pays-Bas)
 - Dock-Moulin (Marneffe, Liège)

n

Fournisseur : SCAR

En Flandre, les FAB sont au nombre de 8 :

- Moulins Dedobbeleer (Halle, Brabant Flamand)
- Aveve veevoeding (Merksem, Anvers)
- Agrifi rm (Grobbendonk, Anvers)
- Dumoulin (Flandre Occidentale)
- ForFarmers (Ingelmunster, Flandre Occidentale)
- Danis (Koolskamp, Flandre Occidentale)
- Bio'or (Reningelst, Flandre Occidentale)
- Quartes (Deinze, Flandre Orientale)

Au Pays-Bas (un des grands fournisseurs étrangers d'aliments bio sur le marché belge), on dénombre 5 FAB :

- ABZ DIERVOEDING (Nijkerk)
- AGRUNIEKRIJNVALLEI (plus connue sous « AR Bio ») (Wageningen)
- DENKAVIT (Voorthuizen)
- ForFarmers (Lochem), implantée en Belgique également
- Limagrain ingredients (AA Weert)

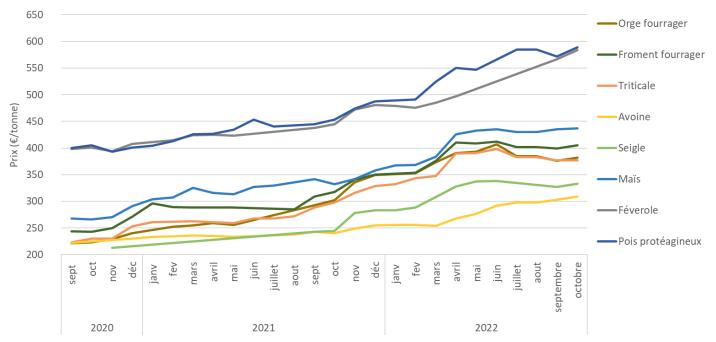
4. Prix des matières premières et des aliments composés

Une hausse du prix des matières premières ...

Les prix des matières premières agricoles sont fixés en fonction du marché, ils sont donc instables par nature et varient en fonction de l'offre et de la demande.

Par ailleurs, il n'existe pas de cotations en bio (comme c'est le cas pour le conventionnel). La visibilité sur les prix est donc assez réduite.

D'après les entretiens auprès des acteurs de la filière, les prix des matières premières belges apparaissent comme peu compétitifs vis-à-vis des prix des matières premières, provenant des pays de l'Est par exemple, qui bénéficient d'une main d'œuvre bon marché. Par ailleurs, le manque de structuration lié à la faible disponibilité en matières premières localement, notamment en protéagineux, entraine des coûts logistiques importants au niveau des OS et transformateurs pour les regrouper et les utiliser.



Graphique 4 : Evolution des prix des matières premières en Belgique pour l'alimentation animale (Source : Mercuriales de Biowallonie et FWA). Les données de prix sont récoltées auprès des entreprises actives dans la commercialisation des matières premières bio en Belgique (moyenne d'au moins 3 prix par culture).

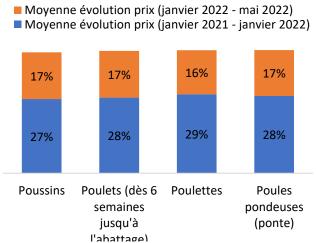
Depuis 2020, on constate une augmentation généralisée des prix des matières premières bio de l'ordre de +33 % pour les céréales fourragères et de +25% pour les protéagineux (pois, féveroles) en moyenne en Belgique de 2020 à 2022.

Cette augmentation est d'autant plus forte cette année avec le conflit russo-ukrainien (+21% pour les céréales et +17% pour les protéagineux en moyenne entre 2021 et 2022, contre +16 % pour les céréales et +9% pour les protéagineux entre 2020 et 2021), du fait de l'immobilisation de volumes important de céréales et de la diminution de l'offre sur le marché. Certaines céréales comme le maïs, le froment et l'orge ont dépassés les 400€/t et, le pois et la féverole ont même dépassé les 500€/t.

Ce contexte de prix haussiers est partagé par d'autres pays européens tels que la France qui connait des augmentations importantes sur les graines de tournesol oléiques et tourteaux de soja notamment (voir annexe 1).

... Se répercutant inévitablement sur le prix des aliments composés

Au vu de la part que représente le prix des aliments dans le prix final au consommateur (60-65% du prix de l'aliment pour les volailles et entre 70-80% pour les porcs), l'augmentation des prix des matières premières menace très fortement la rentabilité et la viabilité des exploitations les plus fragiles, le prix au consommateur étant non extensible. Les spéculations les plus touchées sont celles avec peu d'autonomie en aliments et avec un fort besoin en protéagineux dans les rations, comme c'est le cas pour les monogastriques et notamment pour les volailles (filière intégrée). Ainsi, depuis janvier 2022 on observe une augmentation du coût des aliments d'environ 17% en volaille contre 9 à 14% en porc. Au vu du contexte, il est impossible de prévoir l'évolution des prix des aliments. Cependant, des



Graphique 5 : Evolution du prix des aliments bio pour volailles selon le stade de développement (Biowallonie, 2022)

augmentations sont encore possibles car certains frais n'ont pas encore été répercutés (énergie, achat de matières premières etc.).

Notons par ailleurs que le prix des aliments dépend aussi de l'utilisation de coproduits de l'industrie agroalimentaire (tourteaux, sons etc.). En bio, l'intégration de coproduits dans la fabrication des aliments bio n'est pas optimale puisqu'elle demande l'établissement de schémas logistiques (transport et stockage) performants. Le secteur conventionnel, plus structuré, intègre 43% de co-produits issus de l'industrie agro-alimentaire et des biocarburants (source : Rapport annuel de 2021, BFA), ce qui lui permet d'obtenir des prix plus attractifs pour ses aliments. La fin de la dérogation des 5% d'aliments non bio dans la ration des animaux menace la rentabilité des élevages puisqu'elle risque d'augmenter encore davantage le prix des aliments.

Certains éleveurs envisagent donc de se tourner vers davantage d'autonomie pour l'alimentation du bétail grâce à la fabrication d'aliments à la ferme (FAF) en coopération avec des agriculteurs à proximité de leur ferme.

5. Coûts de production

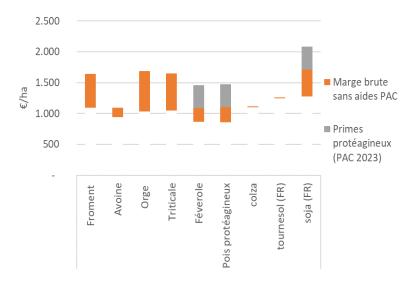
Il existe peu de données économiques concernant les cultures bio. Cependant, les marges brutes par cultures ont été estimées à partir des données issues de la bibliographie.

Marge brute= Rendement moyen \times Prix- Charges opérationnelles ** Charges opérationnelles : semences et intrants \triangle Attention : Ne sont pas pris en compte les frais de mécanisation, triage/séchage.

D'après le graphique 6, on constate que les marges brutes des céréales sont supérieures aux marges brutes des oléoprotéagineux, excepté pour le soja (à nuancer car des frais annexes sont à prévoir pour le binage, séchage).

Les primes PAC couplées à la production de protéagineux devraient compenser en partie la faible rentabilité des cultures protéiques pour arriver au niveau de celle des céréales.

Cependant la rentabilité de ces cultures reste meilleure lorsqu'elles sont cultivées en mélanges avec céréales quand c'est possible, d'après les structures d'encadrement de la production, même si des frais de triage sont à prévoir (de l'ordre de 20€/t).



Graphique 6 : Estimation des marges brutes par cultures avec et sans aides couplées aux protéagineux (Biowallonie, Cultibio 2020).

Tableau 4 : Estimation de marges brutes par cultures. La mention FR correspond aux prix sur le marché français (données non disponibles pour le marché belge).

	Rdt moyen (T/ha)	Prix min 2020- 2021 (€/T)	Prix max 2020-2021 (€/T)	Charges opérationnelle s (€/ha)	MB min (€/ha)	MB max (€/ha)	MB moyenne (sans aides couplées)
Froment	5	243	352	120	1.095	1.640	1.368
Avoine	4,5	222	256	61	938	1.091	1.015
Orge	5	221	351	70	1.035	1.685	1.360
Triticale	5,5	223	332	176	1.051	1.650	1.350
Féverole	2,5	394	481	117	868	1.086	977
Pois protéagineux	2,5	393	489	122	861	1.101	981
Colza	2	900	900	695	1.105	1.105	1.105
Tournesol (FR)	2	715	715	182	1.248	1.248	1.248
Soja (FR)	2	695	910	113	1.277	1.707	1.492

Les chiffres présentés sont à relativiser en fonction du contexte économique (augmentation du prix de l'énergie) qui pèse sur la rentabilité des cultures.

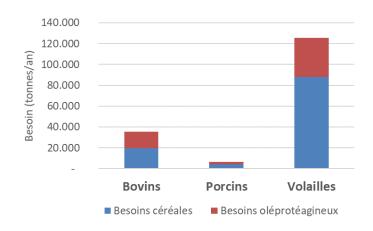
6. Besoins pour l'alimentation animale en Wallonie

Besoins en aliments composés bio

Les besoins en aliments bio ont été estimés pour l'année 2021 à partir des données de consommation disponibles dans la bibliographie pour chaque spéculation (voir détail des calculs en annexe 2) et du nombre de têtes (Source : Biowallonie).

Les besoins des monogastriques (porcs et volailles), représentent à eux seuls 79% des besoins en aliments en région wallonne (75% pour les volailles et 4% pour les porcs) et s'élèvent à environ 132 000 tonnes en 2021. Les bovins quant à eux, représentent 21% des besoins en aliments avec environ 35 000 tonnes en 2021.

Avec un total de **167 400 tonnes** d'aliments, les besoins sont importants à l'échelle de la Wallonie. On estime que la part des besoins en céréales pour le Feed est d'environ 112 000 tonnes et la part d'oléoprotéagineux d'environ 55 000 tonnes.



Graphique 7 : Part des besoins en céréales et oléoprotéagineux par type de spéculation en 2021.

FOCUS VOLAILLES

Les volailles représentent le pôle de consommation d'aliments le plus important à l'échelle de la Wallonie du fait de leur nombre important sur leur territoire et de leur alimentation composée quasi-exclusivement de COP. Les céréales représentent jusqu'à 75-80% de la ration, tandis que les oléoprotéagineux ne peuvent dépasser 30% de la ration. La consommation d'aliments pour le secteur avicole bio a été évaluée à environ **88 000 tonnes de céréales bio** et à environ **38 000 tonnes de oléoprotéagineux bio** en 2021.

Parmi les céréales on compte majoritairement du froment et du maïs. Pour ce qui est des matières protéiques, le soja reste la meilleure alternative (équilibre en acides aminés essentiels, taux de protéine) mais est complémenté dans certains cas par de la féverole ou de la luzerne (en développement).

FOCUS PORCINS

A l'image de la volaille, le porc ne digère pas la cellulose et consomme donc de grandes quantités de COP pour répondre à ses besoins. Les céréales peuvent représenter jusqu'à 75% de la ration, tandis que les oléoprotéagineux ne peuvent dépasser 35% de la ration. La consommation d'aliments pour le secteur porcin bio a été évaluée à environ **4 000 tonnes de céréales bio** et à environ **2 000 tonnes de oléoprotéagineux bio** en 2021.

Parmi les céréales, on compte majoritairement du froment, triticale, orge. Pour ce qui est des matières protéiques, soja et pois sont les plus utilisées.

FOCUS BOVINS

Les besoins en aliments varient en fonction de la race (génétique), du sexe, de la tranche d'âge, de la valorisation (lait, veaux, taurillons, bœuf à l'engraissement etc.). Ainsi, la consommation d'aliments est plus importante pour les bovins laitiers et pour la finition des bovins viandeux (bœufs à l'engraissement). Par ailleurs, l'intégration d'aliments composés dans la ration des bovins est moins systématique que pour les monogastriques et varie en fonction du système de production agricole (système de polyculture-élevage ou herbagé), de la conduite (plutôt intensive ou extensive) et de la disponibilité et de la qualité du fourrage (impactés ou non par les aléas climatiques). Il est donc particulièrement difficile d'estimer les besoins pour ce secteur.

A la suite d'une série d'hypothèses (détaillées en annexe 2), on évalue la consommation d'aliments à environ **20 000 tonnes de céréales bio** et à environ **16 000 tonnes de oléoprotéagineux bio** en 2021.

SYNTHÈSE DES BESOINS PAR SPÉCULATION

Tableau 5 : Besoins en aliments pour chaque spéculations en 2021 avec le détail de la part en oléoprotéagineux et céréales

	Nombre d'animaux 2021 (Biowallonie)	Besoins en aliments (T/an)	Dont besoins en oléprotéagineux (T/an)	Dont besoins en céréales (T/an)
Bovins	104.032	35.355	15.521	19.834
Autres bovins	58.672	12.965	6.482	6.482
Vaches allaitantes	24.151	4.187	2.909	1.278
Vaches laitières	21.209	18.203	6.129	12.074
Porcins	24.748	6.327	2.214	4.113
Porcelets	8.653	346	121	225
Porcs d'engraissement	14.938	4.481	1.568	2.913
Truies	1.112	1.446	506	940
Verrats	45	54	19	35
Volailles	4.570.674	125.997	37.636	88.360
Poules pondeuses	361.263	15.589	4.677	10.912
Poulets de chair (vendus)	4.082.161	106.878	32.064	74.815
Poulettes futures pondeuses	127.250	3.251	813	2.438
Total général	4.738.457	167.400	55.288	112.112

Besoins en surfaces bio

Les besoins en aliments sont ici traduits en surfaces. Les rendements moyens pour le froment bio et pour la féverole bio ont été appliqués respectivement aux besoins en céréales et aux besoins en oléoprotéagineux (hypothèse : pas de pertes entre la récolte et la consommation).

	Besoin en aliments en 2021 (T/an)	Rendement moyen (Biowallonie)	Besoins en surfaces (ha)
Céréales	112.112	5	22.422
Oléoprotéagineux	55.288	2,5	22.115
TOTAL	167.400	/	44.538

Tableau 6: Synthèse des besoins en aliments et surfaces bio en 2021 en Wallonie

Les besoins en surfaces de COP pour répondre aux besoins en 2021 en région wallonne (RW) s'élèvent donc à environ **45 000 ha au total**, soit **22 400 ha de céréales** et **22 100 ha d'oléoprotéagineux**.

7. Confrontation de l'offre et de la demande en céréales et oléoprotéagineux pour le Feed en région wallonne

Les besoins en surfaces de COP bio pour l'alimentation animale ont été confrontés au nombre d'hectares disponibles pour calculer le niveau d'autonomie théorique en 2021. Pour ce calcul, plusieurs hypothèses ont été posées :

- <u>Hypothèse 1</u>: Toute la production est consommée en alimentation animale. Aucun chiffre officiel sur la part de la production de COP à destination de l'alimentation humaine (Food) n'est disponible. On suppose que cette part est négligeable au vu des espèces considérées qui sont en grande partie consommées par des animaux uniquement (ex : pois/féverole, lupin, maïs grain, orge, triticale). De plus, contrairement au secteur conventionnel, les COP bio n'entrent pas dans la fabrication de biocarburants.
- <u>Hypothèse 2</u>: Toute la production est consommée sur le territoire wallon. Aucun chiffre n'est disponible sur l'import/export des matières premières bio.
- <u>Hypothèse 3</u> : L'autonomie protéique est calculée par rapport aux surfaces emblavées en 2022 pour prendre en compte l'augmentation importante des mélanges.

Tableau 7 : Synthèse des besoins en surfaces bio et autonomie théorique en 2021 en Wallonie

	Besoins en surfaces 2021 (Ha)	Surfaces emblavées en 2022 (Ha)	Différentiel de surface (Ha)	Autonomie théorique (grains)
Céréales (mélanges compris)	22.422	14.504	7.918	54%
Oléoprotéagineux (mélanges compris)	22.115	2.185	19.931	8%
TOTAL	44.538	16.689	27.849	39%

On estime à **37% le niveau d'autonomie en aliments composés** sur le territoire wallon. L'offre en COP est donc bien inférieure à la demande pour répondre aux besoins des volailles, porcs et bovins. Le manque d'offre est d'autant plus important en oléoprotéagineux (10% d'autonomie seulement). On estime qu'il **manque environ 20 000 ha d'oléoprotéagineux** pour répondre aux besoins des élevages sur le territoire, contre 8 000 ha de céréales. Une grande partie des matières premières protéiques entrant dans la composition des aliments est donc importée.

Lors des entretiens, les FAB confirment le manque d'offre localement, notamment en :

- Céréales : froment, orge, maïs
- Oléoprotéagineux : Soja, féverole, tournesol

8. Principaux freins au développement de la filière en Wallonie par catégorie d'acteur

Agriculteurs:

- La méconnaissance des exigences des OS/transformateurs lors du choix de la culture (type de culture, variété etc.)
- La **prise de risque économique** est jugée comme importante pour les protéagineux (forte variabilité des rendements en fonction des aléas climatiques et des bioagresseurs). Le manque de références économiques et des avantages des légumineuses en tant que précèdent freine également la production.
- Le **triage** des mélanges céréales/protéagineux n'est **pas valorisé** par les OS et représente donc un certain manque à gagner (le coût du triage est d'environ 20€/t d'après Biowallonie).
- La valorisation est considérée comme insuffisante en Feed par rapport à d'autres cultures plus rentables dans les régions avec les terres les plus riches ou pour les mêmes cultures en Food. Le prix payé au producteur est également souvent jugé comme peu transparent (vis-à-vis des marges appliquées, taux d'impuretés etc.).
- Dans une ferme mixte (bio et conventionnelle) si une même espèce est cultivée en production bio et non bio, la **réglementation européenne** impose de cultiver des variétés différentes et facilement distinguables visuellement. Cela freine l'implantation de céréales et protéagineux bio, car devant le peu de variétés bio différenciables, choix penche souvent du côté de la culture conventionnelle.

Eleveurs (pour la FAF):

- L'analyse de la qualité sanitaire des matières premières et le suivi de la traçabilité demande des compétences et du temps.
- La fabrication d'aliment à la ferme demande d'investir dans des infrastructures de stockage.
- Il faut pouvoir atteindre une taille de ferme assez importante pour être rentable.

Négociants:

- Le **manque de volumes** suffisants en matières premières bio, notamment en oléoprotéagineux pour atteindre un certain niveau de **rentabilité**. En effet, l'éclatement de la production sur l'ensemble du territoire et le manque de groupage en amont représentent des **coûts logistiques** (transport et stockage) importants pour les OS.
- Les mélanges céréales/protéagineux doivent être triés pour avoir des lots homogènes et ainsi pouvoir formuler précisément les aliments. Les négociants sont peu équipés en outils de tri car peu rentables.
- L'accès à des matières premières plus compétitives grâce au marché mondialisé.

FAB:

- L'approvisionnement en matières premières doit être **régulier** pour garantir un certain niveau de production des FAB, ce qui peut être compliqué quand l'offre est trop faible.
- Les matières premières produites sur le territoire ne correspondent pas forcément aux **besoins des FAB** en termes de type de spéculation, variété, qualité technologique etc.

9. Analyse SWOT du développement de la filière céréales et oléoprotéagineux pour le Feed

L'analyse SWOT a été réalisée en concertation avec les acteurs du secteur. Sont donc listées ci-après, les principaux éléments ressortis lors de cette concertation.

Forces

 La présence de plusieurs fabricants sur le territoire maitrisant la formulation d'aliments adaptés aux différentes spéculations.

Opportunités

- Le marché potentiel que représente le Feed en termes de volumes au vu du nombre important d'éleveurs présents en Wallonie;
- Certaines cultures (ex : légumes) nécessitent des rotations avec des protéagineux pour leurs intérêts agronomiques;
- Appel à projet relocation 2 pour stimuler les investissements dans les outils de transformations des COP;
- Les travaux sur la sélection variétale qui permettront d'avoir prochainement des variétés plus adaptées et de réduire la prise de risque économique de l'agriculteur;
- Le recours de plus en plus important à des échanges fourrages/COP contre du fumier bio entre agriculteurs/éleveurs;
- Aide couplée aux protéagineux dans la nouvelle PAC;
- Le contexte russo-ukranien qui rappelle la nécessité de relocaliser la production pour sécuriser l'approvisionnement en matières premières à l'échelle du pays.
- La fin de la dérogation des 5% de matières premières non bio dans l'alimentation des animaux qui pourrait augmenter les besoins en COP.

Faiblesses

- Un manque global de structuration de la filière Feed, avec notamment :
 - Une inadéquation entre l'offre et la demande car il y a peu de communication entre les agriculteurs et les OS/FAB;
 - Un manque d'outils de stockage pour regrouper l'offre en volumes suffisant pour intéresser les FAB, outil de tri pour les mélanges.
- Une faible attractivité des protéagineux :
 - Rendements variables (en fonction des aléas climatiques, prédation des corvidés etc.);
 - Technicité;
 - Concurrence importante sur certaines cultures notamment sur les zones fertiles (région limoneuse et sablo-limoneuse) en région et au niveau du marché mondial;
 - Une baisse des aides PAC sur certains mélanges (ex : triticale avoine pois)
- Des freins à l'autonomie alimentaire à la ferme :
 - Systèmes avicoles très intégrés qui n'impliquent pas de cultiver l'aliment sur la ferme
 - Obligation à commercialiser certains mélanges pour avoir le droit aux aides dans la nouvelle PAC (ex : pois/froment)
- Une nouvelle **réglementation** européenne plus contraignante pour les exploitations mixtes (bio/conventionnelles), ce qui freine les conversions globalement et dans une autre mesure, les cultures de mélanges céréales/protéagineux, souvent moins rentables que les cultures conventionnelles cultivés (ex : froment) sur autre parcelle d'une même exploitation.

Menaces

- Le contexte de prix haussier pour les aliments à cause de la guerre en Ukraine qui fragilise certaines fermes d'élevage qui réfléchissent à se déconvertir;
- La fin de la dérogation des 5% de matières premières non bio dans l'alimentation des animaux qui va notamment empêcher l'utilisation de certaines matières conventionnelles qui n'existent pas en bio (gluten de maïs, protéine de pomme de terre, levures etc.) et donc soit augmenter le coût des aliments ou entrainer des carences si aucune alternative n'est trouvée.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2030

1. Méthodologie

Plusieurs approches ont donc été combinées pour proposer un scénario de développement réaliste à l'horizon 2030 pour le développement des surfaces de COP pour le Feed.

OBJECTIF DU PLAN BIO 2030 ET APPROCHE « PANIER BIO »

Le plan BIO 2030 ambitionne d'atteindre 30% de la SAU en BIO d'ici 2030. Pour ce faire, la production totale actuelle bio doit être multipliée par 2.5 (prairies comprises).

Le plan ambitionne également la **certification de 4720 producteurs** d'ici 2030. Cet objectif a été traduit en chiffre d'affaire puis en une valeur consommateur "panier bio". Cette valeur représente le budget que chaque Wallon devrait dépenser en produits bio/mois pour atteindre l'objectif de doublement des surfaces bio d'ici 2030. Elle est estimée à 39€/mois/habitant.

Nous avons précisé cette valeur consommateur en la découpant par catégorie de produits (ici : viande bovine, charcuterie, volaille etc.) en utilisant les chiffres de consommation bio 2021 (dépenses moyennes/an/habitant issus de l'Observatoire de la consommation de l'APAQ W).

Tableau 8 : Dépenses bio à l'horizon 2030 par habitant et au niveau de la région wallonne

Produits	Dépenses BIO/hab. 2030	Dépenses BIO en RW 2030
Viande bovine	22,3 €	180.003.025 €
Prod. Laitiers	33.7 €	271.977.640 €
Viande de porc	5,5 €	146.286.387 €
Charcuterie	18,1 €	71.916.907 €
Volailles	8,9 €	67.082.352 €
Œufs	8,3 €	146.494.861 €

De chaque dépense, est déduit un équivalent en volume (kg) en fonction du prix moyen au kg (APAQ-W, 2022) puis l'équivalent en unité de production (ici le nombre d'animaux à produire en 2030) pour répondre aux besoins des consommateurs. Le nombre de bêtes à produire est résumé dans le tableau suivant. Les détails des calculs sont repris en annexe 4.

Tableau 9 : Equivalents des dépenses bio estimées par type de produit en 2030 en nombre de bêtes à produire en 2030

u		Prix unité 2022	Equivalent en volun produit	ne de	Coefficient de transformation	Equivalent en no bête à produire e	
Viande b	oovine	20,6 €	8.747.571	Kg	0,385	33.912	bovins engraissés
Prod. Laitiers	Lait à boire	1,9 €	14.161.055	L	0,0003	4.317	vaches laitières
	Fromages	25,5 €	5.460.113	Kg	0,003	15.314	vaches laitières
	Autres produits laitiers (yaourt, beurre, crème etc.)	11,5€	9.251.867	Kg	0,0003	2.123	vaches laitières

Viande de porc	12,9 €	3.418.458	Kg	0,015	51.405	porcs
						engraissés
Charcuterie	36,9€	3.968.281	Kg	0,015	59.673	Poulets
Volailles	12,3 €	5.831.675	Kg	0,667	3.887.783	vaches
						laitières
Œufs	0,5 €	139.194.360	Pièce	0,003	463.981	Poules
						pondeuses

CALCUL DES BESOINS POUR LE FEED EN 2030

Les besoins en COP ont été recalculés pour correspondre aux besoins de l'élevage en 2030 selon les mêmes méthodes utilisées dans la partie précédente pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du plan Bio 2030 (détails en annexe 5).

Tableau 10 : Besoins en céréales et oléoprotéagineux équivalents au nombre de bêtes à produire en 2030

	Nombre d'animaux 2030	Besoins oléprotéagineux (Tonne)	Besoins céréales (Tonne)
Bovins	55.666	12.691	18.749
Vaches allaitantes	33.912	4.085	1.795
Vaches laitières	21.754	8.606	16.954
Porcins	111.079	11.663	21.660
Porcs d'engraissement	111.079	11.663	21.660
Volailles	4.351.765	36.623	85.453
Poules pondeuses	463.981	6.006	14.015
Poulets de chair (vendus)	3.887.783	30.616	71.438
Total général	4.518.510	60.977	125.862
Equivalent en surface (ha)		24.391	25.172

Chaque hectare produit doit être consommé donc les ambitions de surfaces ne devront pas aller au-delà de l'autonomie théorique pour nourrir ces animaux.

INTÉGRATION DES AMBITIONS DES PLANS STRATÉGIQUES PROTÉAGINEUX ET CÉRÉALES DU COLLÈGE DES PRODUCTEURS

Pour finir, les ambitions dégagées dans le cadre de ce plan devront être en accord avec les ambitions des plans stratégiques déjà établies par le Collège des Producteurs pour rester cohérents par rapport à la trajectoire envisagée en bio et conventionnel dans chaque secteur.

L'ambition fixée dans le plan protéagineux (bio et conventionnel) est d'augmenter de 15 000 ha l'emblavement annuel de cultures protéagineuses à l'horizon 2030.

Objectifs de développement pour la filière Feed bio

Le principal défi de la filière céréales et oléoprotéagineux est de favoriser la prise de risque technique et économique des producteurs et de se structurer davantage pour massifier les flux en vue de répondre aux opportunités du marché du Feed.

Pour ce faire, une amélioration des perspectives économiques des producteurs est indispensable au travers de la mise en place de relations commerciales structurées et équilibrées entre les acteurs de la filière, d'aides liées à la production et sa prise en charge par l'aval, et l'amélioration du cadre technique et réglementaire.

Concrètement, le plan ambitionne :

- En céréales bio : d'atteindre une augmentation de **10 000 ha** d'emblavement à l'horizon 2030, soit au total 25 000 ha environ (équivalent à 126 000 T de céréales bio). Cela permettrait de couvrir **100%** des besoins pour le Feed bio en 2030 (contre 54% en 2022).
- En protéagineux bio : d'atteindre une augmentation de **4 000 ha** d'emblavement à l'horizon 2030, soit au total 6 000 ha environ (équivalent à 15 000 T de d'oléoprotéagineux bio), soit près de 40% de l'objectif du plan protéagineux (conventionnel et bio) du Collège des Producteurs. Cela permettrait de couvrir environ 1/4 des besoins pour le Feed bio en 2030, contre 8% en 2022. Selon les résultats d'amélioration des perspectives économiques ainsi que du cadre technique de production/transformation, cette ambition pourrait être évaluée à la hausse en cours de mise en œuvre du plan.

Ces objectifs se veulent réalistes par rapport aux besoins estimés du cheptel 2030. Ce plan n'ambitionne donc pas d'atteindre une autonomie alimentaire totale pour les élevages mais de tendre vers davantage d'autonomie (un peu plus de 50% en 2030 contre 40% actuellement en COP pour le feed).

Tableau 11: Synthèse des besoins en aliments et en surfaces bio en 2030 en Wallonie (voir détail en annexe 5)

	Besoins estimés 2021 (T/an)		Besoins en surfaces 2030 (Ha)	Ha disponibles (2022) mélanges compris	Différentiel de surface (Ha)
Céréales	112.112	125.862	25.172	14.504	10.668
Oléoprotéagineux	55.288	60.977	24.391	2.185	22.206
TOTAL	167.400	186.839	49.563	16.689	32.875

PLAN D'ACTION

Pour atteindre les objectifs de développement, les actions prédéfinies dans le cadre du plan BIO 2030 ont été priorisées et orientées de manière à répondre aux besoins de la filière.

Il est proposé de concentrer les moyens sur 7 leviers d'action que sont 1) Monitoring et Planification, 2) Réglementation, 3) Information, 4) Accompagnement, 5) Aides financières, 6) Promotion 7) Recherche.

Les actions, ainsi que leurs orientations, sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

_

PLAN STRATEGIQUE			Plan BIO 2030
ETAT DES LIEUX :	PROPOSITION	SOUS ACTION	ACTIONS DU PLAN ET PROPOSITION
	D'ACTION		D'ORIENTATION
L'offre est	Axe N°1 : Améliorer	les perspectives économiques de la filière	
inférieure à la	Lever les freins	-Poursuivre les recherches spécifiques à la levée des	29_L8 - Mener une recherche agricole spécifique à
demande car les	techniques et	contraintes prioritaires à la production (ravageurs et	la production biologique [CRA-W]
cultures de céréales	économiques à la	maladies, adaptation au changement climatique)	
et protéagineux	production	pour améliorer la quantité de l'offre (création	
sont souvent peu		variétale notamment) en intégrant des indicateurs de	(Projet de Développement de filières pilotes des
attractives		rentabilité économiques	protéines végétales [FWA, Cepicop])
économiquement		-Favoriser la R&D sur la valorisation des cultures	30_L8 - Intégrer la recherche wallonne en
(face à la		protéiques alternatives et des coproduits issus des	production biologique dans les projets,
concurrence des		écarts de tri pour l'alimentation animale	programmes et réseaux de recherche régionaux,
MP importées)			nationaux et européens [SPW ARNE DDRCB DRD,
			SPW EER DRDT, CRA-W]
			(Appel à projets, CRR PB)
		- Améliorer la récolte de données (rendements,	8_L3 - Informer les professionnels bio (actuels et à
		données économiques notamment) et leur diffusion :	venir) [Biowallonie]
		- Mettre à disposition des agriculteurs des fiches	9_L4 - Sensibiliser et accompagner les opérateurs
		technico-économiques par culture (avec focus sur	dans leur conversion / développement en
		les protéagineux)	production biologique [Centres pilotes,
		- Développer le conseil par des experts de la	Biowallonie]
		nutrition indépendants pour la fabrication d'aliments	
		à la ferme (focus monogastriques) et/ou	
		développer/adapter des outils numériques pour	
		établir des rations en fonction des besoins des	(Disciplinations CVMDIOCE)
	Accuración nactaca	Animaux	(Projet Interreg SYMBIOSE) 14_L5 - Soutenir financièrement la production
	Assurer un partage	- Maintenir les aides couplées aux protéagineux dans	<u> </u>
	des risques	la future PAC et évaluer leur impact sur l'évolution des surfaces existantes	primaire biologique wallonne [SPW ARNE DA DSA]
		- Soutenir financièrement la transformation et la	15_L5 - Soutenir financièrement la transformation
		commercialisation biologiques wallonnes en	et la commercialisation biologiques wallonnes
		finançant des infrastructures permettant de trier,	[SPW EER DI, SPW ARNE DDRCB DQBEA]
		transformer, sécher les céréales/oléoprotéagineux	[SI W LER DI, SI W ARRE DURCE DQULA]
		pour de l'autoconsommation à la ferme et pour une	
		prise en charge par l'aval	(Appels à projets relocalisation, Région Wallonne)
		prise en charge par ravar	(Appels a projets relocalisation, Region Wallottile)

	Faciliter l'accès au marché belge des MP produites localement	- Identifier les actions de gouvernance et législatives pouvant influencer favorablement l'accès au marché belge et limiter la concurrence avec des matières premières importées - Assurer la mise en œuvre optimale de la réglementation sur approvisionnements pour l'alimentation animale et notamment suivre l'impact des nouvelles obligations en matière de régionalité pour l'alimentation des animaux	4_L2 - Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace [SPW ARNE DDRCB DQBEA, Socopro]
	Structurer les relations commerciales entre les acteurs de la filière	 Recenser précisément les besoins des opérateurs économiques pour orienter la production et diffuser Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projets de filières bio pour rassembler l'offre et faciliter la prise en charge par l'aval 	2_L1 - Recenser et prendre en compte les besoins de terrain des opérateurs bio [Socopro] 13_L4 - Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projets de filières bio [Biowallonie]
		- Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio en favorisant les conditions d'un dialogue entre les acteurs par la création et diffusion d'outils d'aide à l'établissement de transactions commerciales durables	12_L4 - Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio [Biowallonie]
Baisse/stagnation de la	Axe N°2 : Renforcer 100% locales	l'intérêt du consommateur pour des filières bio	
consommation des produits carnés bio	- Renforcer la communication pour lever les freins à la consommation	- Sensibiliser les consommateurs à privilégier une viande dont l'animal a été nourri avec des MP BIO d'origine locale - Organiser une communication active au travers de différents canaux autour de l'alimentation des animaux bio (intérêts sociaux-économiques et environnementaux, réglementation) pour sensibiliser le consommateur à l'achat de viande dont l'animal a été nourri avec des MP bio d'origine locale et expliquer le différentiel de prix bio/conventionnel - Renforcer la communication/identification des viandes dont l'animal a été nourri avec des MP bio d'origine locale sur les emballages (label) et en magasin (organisation de dégustations, affiches)	24_L7 - Informer les consommateurs sur la production biologique [APAQ W] 25_L7 - Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons [APAQ W]

Les projets listés en bleu correspondent aux projets hors cadre du plan BIO répondant à l'action en question. Les actions **en gras** ont été priorisées par le comité de concertation du plan bio. Ces différentes actions doivent s'envisager comme une combinaison d'investissements nouveaux et d'orientation ou de renforcement d'investissements existants en Wallonie

Chacune des fiches suivantes précise le contexte et reprend les orientations proposées pour chaque action préalablement définie dans le cadre du plan bio 2030.

Recenser et prendre en compte les besoins de terrain des opérateurs bio (2_L1)

LEVIER MONITORING ET PLANIFICATION	OO2 Planifier le développement harmonisé de filières bio régionales			
Contexte	La production doit être organisée en fonction de la demande pour assurer son écoulement. Dans les faits, peu de producteurs raisonnent leur production en fonction des besoins de l'aval et se retrouver donc parfois avec des difficultés à écouler leurs stocks. Une meilleure connaissance des besoins de l'aval (fabricants d'aliments, négociants etc.) mais aussi de l'amont (producteurs) permettrait d'aider à organiser la filière Feed en assurant un débouché à la production.			
	Par ailleurs, une certaine méfiance est éprouvée par certains producteurs vis-à-vis des fabricants d'aliment, jugés peu transparents quant aux prix pratiqués, freinant ainsi les collaborations entre ces deux acteurs. La publication des prix et critères d'achat de chaque structure aiderait à renforcer la confiance à ce niveau.			
Objectifs spécifiques de l'action	 Identifier et centraliser les besoins des opérateurs bio en matière d'information, d'accompagnement, d'infrastructures, de formation, de promotion, de recherche, etc Orienter les actions du Plan en réponse aux besoins identifiés 			
Actions du plan bio 2030	 Soutenir l'intégration du secteur bio dans les travaux du Collège des producteurs Identifier en continu et compiler dans une base de données unique les besoins de terrain des opérateurs bio Réaliser un rapport analytique périodique des besoins de terrain identifiés 			
Proposition d'orientation pour la filière FEED bio	 1) Soutenir l'intégration du secteur bio dans les travaux du Collège des producteurs [Socopro] Notamment au niveau du label prix juste : déterminer des prix rémunérateurs pour le producteur pour les principales céréales et protéagineux belges. 			
	 Identifier en continu et compiler dans une base de données unique les besoins de terrain des opérateurs bio [Socopro] 			
	 Recenser des besoins des opérateurs économiques (fabricants d'aliments) pour orienter la production en fonction de la demande et établir des relations structurantes durables entre les acteurs (en lien avec l'action 12_L4). Les besoins à recenser sont notamment : Spéculation et variétés spécifiques ; Qualité technologique (taux de protéines, normes SYNAGRA taux d'impureté/humidité, etc.) ; 			

Plan stratégique de développement "Céréales et cultures protéiques pour le Feed" 2022-2030

- Volumes souhaités
- o Volume minimum pour la collecte
- 3) Réaliser un rapport analytique périodique des besoins de terrain identifiés [Socopro]
 - Diffuser/intégrer les informations compilées dans l'action 2) dans l'Observatoire du Collège des Producteurs

Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace (4_L2)

LEVIER REGLEMENTATION	OO3 Soutenir, élaborer et appliquer une réglementation bio exigeante, efficace, claire, cohérente et uniforme
Contexte	La règle de régionalité a pour objectif de pousser à un approvisionnement le plus local possible pour l'alimentation des animaux mais les modalités de contrôle restent assez floues et semblent peser davantage sur le producteur. Récemment, des formulaires à remplir par les FAB attestant du respect de cette règle ont été mis en place.
	Notons également que les règles en matière d'approvisionnement des fermes en aliments bio diffèrent entre les régions. En Wallonie, l'approvisionnement en aliments est limité à une zone de 300 km autour du centre de la Wallonie tandis qu'en Flandre il est limité à l'Europe. Cette différence créer une forte concurrence entre les matières premières bio wallonnes et les matières premières issues des pays de l'Union Européenne, plus compétitives sur le marché. En effet, de nombreux éleveurs s'approvisionnent auprès de fabricants d'aliments flamands, limitant par conséquent les débouchés des céréales et protéagineux belges.
	De plus, les attaques de corvidés provoquent d'importants dégâts sur les cultures (pois, soja, mais, tournesol notamment) et entrainent un manque à gagner parfois considérable chez certains agriculteurs. La réglementation en matière de régulation sur base d'un système dérogatoire ne permet pas à l'agriculteur de réagir immédiatement en cas d'attaque.
Objectifs spécifiques de	- Organiser la concertation avec le secteur bio wallon pour que la réglementation intègre tant que possible ses
l'action et <i>pour la filière FEED</i> <i>bio</i>	préoccupations - Compléter le cadre réglementaire européen par des initiatives régionales de manière à rendre le système de qualité bio plus complet et plus efficace
Actions du plan bio 2030	1) Organiser et garantir une concertation systématique avec les opérateurs bio wallons sur toute question réglementaire spécifique au bio
	2) Défendre l'intégration des préoccupations wallonnes dans les dispositifs réglementaires suprarégionaux (belges et européens)
	3) Adopter des dispositions réglementaires dans des domaines pertinents non couverts par le règlement européen 4) Veiller à un maximum de synergies entre réglementations
Activités concrètes	 Organiser et garantir une concertation systématique avec les opérateurs bio wallons sur toute question réglementaire spécifique au bio [Socopro, SPW ARNE DDRCB DQBEA]
	 Suivre l'impact des nouvelles obligations en matière de régionalité pour l'alimentation des animaux et s'assurer d'un respect de règle de régionalité wallonne pour les FAB étrangers qui vendent sur le territoire. Ce suivi pourrait avoir lieu au sein du GT législation coordonné par la Socopro. Suivi des initiatives concernant la lutte contre les corvidés en AB : Note du Collège des Producteurs (fin d'année 2022) pour la simplification de la procédure actuelle de régulation des corvidés, pigeons ramiers au travers d'une dérogation basée sur une demande individuelle en lien avec le plan de culture établit pour l'année N+1.

- AAP lancé en 2022 par le CRR-PB sur la thématique « Recherche de méthodes innovantes de lutte contre les corvidés en AB » (2022-2025)
- 2) Défendre l'intégration des préoccupations wallonnes dans les dispositifs réglementaires suprarégionaux (belges et européens) [SPW ARNE DDRCB DQBEA]
- Défendre une harmonisation des règles en matière d'approvisionnement au niveau fédéral pour diminuer la concurrence avec les matières premières importées et assurer l'accès au marché des céréales et protéagineux belges
- 3) Adopter des dispositions réglementaires dans des domaines pertinents non couverts par le règlement européen
 - Pas d'orientation envisagée pour cette action
- 4) Veiller à un maximum de synergies entre réglementations
 - Pas d'orientation envisagée pour cette action

Informer les professionnels bio (actuels et à venir) (8_L3)

LEVIER INFORMATION	OO4 Informer de manière complète et centralisée le grand public et les professionnels sur les aspects techniques, réglementaires et économiques liés au bio
Contexte	L'accès à l'information disponible est parfois difficile puisque disséminée entre plusieurs acteurs.
	Le manque de données économiques (éléments de rentabilité d'une culture) notamment, à disposition des producteurs, constitue souvent un frein à l'implantation de celle-ci.
Objectifs spécifiques	Construire et diffuser, par le biais de différents canaux de communication tenus à jour, une information complète et actuelle à destination des professionnels du bio (actuels et à venir)
Actions du plan bio 2030	 Construire une information complète et actuelle sur le bio à destination des professionnels Diffuser cette information auprès des professionnels
Activités concrètes	1) Construire une information complète et actuelle sur le bio à destination des professionnels [Biowallonie]
	 Définir/rassembler les données nécessaires à l'estimation de la rentabilité économique (coût de production, rendements par sous-région, aides PAC, bénéfices économiques des légumineuses etc.) sous forme de marge brute par ex. pour les principales cultures de céréales et de protéagineux. Préciser les prix d'achat pratiqués par les OS pour toutes les cultures de céréales et de protéagineux produites en Belgique diffusée dans la Mercuriale
	2) Diffuser cette information auprès des professionnels
	 Intégrer ces éléments de rentabilité économique dans les fiches technico-économiques par culture rédigées dans le cadre du Projet Biocérès, et prévues pour 2023. Ces fiches devront être mises à jour annuellement Priorité aux fiches sur les cultures protéiques (pois, féverole, soja, tournesol)
	- Compléter la Mercuriale de Biowallonie avec les prix manquants + ajout de prix rémunérateurs pour le producteur (en lien avec action 2_L1 de la Socopro) ?

Renforcer et faire connaître les services d'accompagnement en production biologique (9_L4)

LEVIER ACCOMPAGNEMENT	OO5 Sensibiliser et accompagner les opérateurs dans leur conversion / développement en production biologique
Contexte	Les conseils pour l'élaboration de rations pour le bétail sont essentiellement dispensés par les FAB et quelques vétérinaires. En effet, l'alimentation des monogastriques notamment est un élément déterminant de la rentabilité d'un élevage (finition optimale, homogénéité des lots) et doit être précise et maitrisée dans le temps par l'éleveur.
	Certains éleveurs désireux de développer la FAF, pour réduire leur coût d'achat d'aliment pour bétail et dans une volonté de gagner en autonomie, souhaiteraient bénéficier d'un conseil indépendant intégrant de cultures alternatives disponibles directement dans leur propre ferme ou fermes avoisinantes (ex : luzerne, lupin, etc.).
	Notons que plusieurs outils existent déjà pour aider à la formulation d'aliment mais sont, soit difficiles à prendre en main, soit non adapté à l'élevage wallon ou à la diversité des races (races rustiques par ex.), soit payant (ex. Avivaf en France).
Objectifs spécifiques	 Exploiter la complémentarité d'expertises des différentes structures de conseil aux opérateurs de la chaîne de valeur alimentaire Inciter les opérateurs à faire appel aux services d'accompagnement en production biologique, afin notamment de limiter le nombre de contrôles d'agrément infructueux Guider les opérateurs vers l'expertise ad hoc
Actions du plan bio 2030	 Désigner au sein de chaque Centre pilote reconnu par la Région un référent pour la production biologique Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des structures de conseil actives en production biologique Faire connaître les services d'accompagnement en production biologique auprès des opérateurs en préparation à la conversion
Activités concrètes	 Désigner au sein de chaque Centre pilote reconnu par la Région un référent pour la production biologique [Centres pilotes, Biowallonie]
	- Désigner un référent pour l'alimentation des monogastriques
	 Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des structures de conseil actives en production biologique [Centres pilotes, Biowallonie]
	 Diffuser le référent en alimentation des monogastriques Adapter/diffuser les outils numériques existants (ex : PorcAlim du CRA-W ou Avivaf en France) pour établir des rations en fonction des besoins des monogastriques
	 Faire connaître les services d'accompagnement en production biologique auprès des opérateurs en préparation à la conversion Pas d'orientation envisagée pour cette action

Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio (12_L4)

LEVIER ACCOMPAGNEMENT	OO6 Accompagner le développement de filières bio régionales		
Contexte	La filière FEED bio est actuellement peu structurée, pourtant la demande est bien présente. Quelques FAB mettent en place des contrats avec des agriculteurs, leur assurant un montant minimal peu importe les rendements finaux, permettant ainsi de sécuriser leurs approvisionnements en matières premières sur l'année. Cela représente néanmoins une minorité dans la région.		
	En effet, les prix instables sur le marché poussent la majorité des agriculteurs à spéculer et vendre au plus offrant, déstructurant complétement la filière.		
	Les besoins des OS étant peu connus, les agriculteurs établissent leur plan de culture sans connaitre à l'avance précisément les débouchés possibles, entrainant des surplus et des manques dans certaines spéculations. Une adéquation entre l'offre et la demande est donc nécessaire en renforçant la coopération entre acteurs pour pouvoir assurer un débouché à l'ensemble de la profession agricole.		
Objectifs spécifiques	 Renforcer les échanges économiques entre les opérateurs bio wallons Rapprocher l'offre et la demande régionales en matières premières bio 		
Actions du plan bio 2030	 Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des opérateurs bio B to B Établir, tenir à jour et diffuser une/des base(s) de données répertoriant l'offre en matériel biologique de reproduction Valoriser les productions d'opérateurs bio wallons à des évènements professionnels commerciaux et soutenir la participation d'opérateurs bio wallons à de telles rencontres Élaborer, tenir à jour et diffuser des outils de marché types en faveur de la production biologique régionale 		
Activités concrètes	1) Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des opérateurs bio B to B Pas d'orientation envisagée pour cette action		
	2) Établir, tenir à jour et diffuser une/des base(s) de données répertoriant l'offre en matériel biologique de reproduction		
	Pas d'orientation envisagée pour cette action 3) Valoriser les productions d'opérateurs bio wallons à des évènements professionnels commerciaux et soutenir la participation d'opérateurs bio wallons à de telles rencontres		
	Pas d'orientation envisagée pour cette action		

- 4) Élaborer, tenir à jour et diffuser des outils de marché types en faveur de la production biologique régionale [**Biowallonie**]
- Favoriser les conditions d'un dialogue entre les acteurs via la création et diffusion d'outils d'aide à l'établissement de transactions commerciales durables (en lien avec l'action 13_L4)
 - Rédaction de contrat types par espèces (avec le prix, durée du contrat, exigence qualité, utilisation envisagée) avec les OS à destination des agriculteurs
 - Référentiel de prix partagés par les opérateurs économiques pour céréales et oléoprotéagineux sur base du marché et d'un prix juste producteur : Mercuriale
 - Réseau d'échange d'engrais de ferme/fourrages bio (sur le modèle de la BEEF, Protect'Eau) pour favoriser la coopération entre acteurs

Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projets de filières bio (13_L4)

LEVIER ACCOMPAGNEMENT	OO6 Accompagner le développement de filières bio régionales
Contexte	La production de céréales et protéagineux bio est atomisée sur le territoire wallon et ne représente que de faibles volumes (notamment en protéagineux).
	Le regroupement de cette offre pour constituer des volumes plus conséquents est donc nécessaire pour justifier sa prise en charge par les OS et rentabiliser leurs coûts logistiques (transport, stockage, triage).
Objectifs spécifiques	 Renforcer les capacités de production et de commercialisation des opérateurs bio par une mutualisation des moyens
	- Soutenir des projets structurants entre maillons de la chaîne de valeur alimentaire bio
Actions du plan bio 2030	1) Accompagner le regroupement d'opérateurs bio
	2) Accompagner de manière personnalisée les projets collectifs de (micro-) filières bio
Activités concrètes	1) Accompagner le regroupement d'opérateurs bio [Biowallonie]
	 Accompagner la formation de groupement de producteurs spécifiquement pour le Feed en lien avec les FAB/OS (action 2_L1) intéressés pour développer une filière 100% régionale. Par exemple, le label Biogarantie pourrait être envisagé comme un levier à la structuration de ce type de regroupement.
	2) Accompagner de manière personnalisée les projets collectifs de (micro-) filières bio
	Pas d'orientation envisagée pour cette action

Soutenir financièrement la production primaire biologique wallonne (14_L5)

LEVIER AIDES FINANCIERES	OO7 Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio			
Contexte	Compte tenu des difficultés techniques actuelles sur certaines cultures (soja, pois, féverolle, colza notamment) et des prix sur le marché parfois peu incitatifs, la prise de risque économique par les producteurs constitue un frein. Les aides couplées aux protéagineux dans la prochaine PAC risquent d'être insuffisantes pour compenser cette prise de risque.			
	Une attention particulière aux mélanges céréales/protéagineux, représentant une partie importante de la production de protéagineux en bio, doit être portées pour que ceux-ci soient primables dans la nouvelle PAC 2023.			
Objectifs spécifiques	 Déployer et sécuriser des dispositifs d'aides financières, efficaces et complémentaires, qui induisent un réel effet incitatif à la conversion et au maintien en production agricole et aquacole biologiques en Wallonie Orienter la production biologique vers les filières bio régionales prioritaires 			
Actions du plan bio	1) Maintenir, améliorer et sécuriser les dispositifs d'aides à la production agricole / aquacole existants spécifiques au bio			
2030	 Introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la production agricole / aquacole existants non spécifiques au bio 			
	3) Développer de nouveaux dispositifs d'aides en faveur de la production agricole biologique			
Activités concrètes	 Maintenir, améliorer et sécuriser les dispositifs d'aides à la production agricole / aquacole existants spécifiques au bio [SPW ARNE DA DSA] 			
	- Maintenir les aides couplés à la production de protéagineux et surveiller les interprétations techniques suite à la nouvelle PAC (mélanges primables notamment)			
	- Evaluer l'impact des aides sur l'évolution des surfaces en protéagineux pour la future PAC			
	 Introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la production agricole / aquacole existants non spécifiques au bio 			
	Pas d'orientation envisagée pour cette action			
	3) Développer de nouveaux dispositifs d'aides en faveur de la production agricole biologique			
	Pas d'orientation envisagée pour cette action			

Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes (15_L5)

LEVIER AIDES FINANCIERES	OO7 Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio				
Contexte	La production de céréales et protéagineux bio est atomisée sur le territoire wallon et ne représente que de faibles volumes (notamment en protéagineux). Le regroupement de cette offre pour constituer des volumes plus conséquents est donc nécessaire pour justifier sa prise en charge par les OS au moyen d'outils de stockage adaptés au bio (petites cellules) repartis stratégiquement sur le territoire.				
	D'autre part, les mélanges céréales-protéagineux représente une part importante des surfaces bio (notamment en protéagineux). Cependant, le triage est encore rarement réalisé par les OS (car peu rentable au vu des faibles volumes en bio), et doit donc être réalisé par les producteurs.				
	De plus, l'intégration de certains protéagineux, produits localement, dans les rations des animaux est freinée par leur teneur en certains composés (facteurs antinutritionnels). Pourtant, certains outils (ex : toasteur) qui permettent de réduire ces teneurs permettraient de lever ce frein et d'augmenter la part de matières premières produites localement dans les rations de animaux.				
Actions du plan bio 2030	 Déployer et sécuriser des dispositifs d'aides financières, efficaces et complémentaires, qui induisent un réel effet incitatif à la transformation et/ou à la commercialisation de produits agricoles biologiques en Wallonie Développer la transformation dans les filières bio régionales prioritaires 				
Actions du plan bio 2030	 Développer un dispositif d'aides à la certification de la transformation biologique Dans la mesure du cadre légal et budgétaire, introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles existants non spécifiques au bio 				
Activités concrètes	1) Développer un dispositif d'aides à la certification de la transformation biologique				
	Pas d'orientation envisagée pour cette action				
	2) Dans la mesure du cadre légal et budgétaire, introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles existants non spécifiques au bio [SPW EER DI, SPW ARNE DDRCB DQBEA]				
	 Financer des infrastructures permettant de <u>trier</u>, <u>transformer</u> (toastage, décorticage), sécher les céréales/oléoprotéagineux pour de l'autoconsommation à la ferme (petits volumes) et pour une prise en charge par l'aval (plus gros volumes) au travers d'aides à l'investissement et/ou des appels à projets ⇒ Dans les 2 cas des critères de sélection précis devront être établis pour l'octroi des aides (ex : type de portage, nombre d'utilisateurs, tonnage envisagé) 				

Informer les consommateurs sur la production biologique (24_L7)

LEVIER PROMOTION	OO9 Développer une communication efficace, pertinente et cohérente autour de la production biologique, adaptée aux publics cibles Les obligations en matière d'alimentation des animaux bio sont nombreuses (aliments à 95% composés de matières premières bio, produites localement, non OGM). L'aliment bio, plus coûteux qu'en conventionnel, impacte fortement le prix du produit final vendu aux consommateurs. Ces éléments sont souvent peu connus du consommateur.				
Contexte					
	De manière générale, le manque d'information du consommateur provoque une incompréhension sur le différentiel de prix avec les produits issus d'une agriculture conventionnelle. Il entraine même une méfiance à l'égard du label qui s'appuie pourtant sur un cahier des charges stricte dont le respect est contrôlé par les organismes certificateurs dédiés.				
	De plus, face à la démultiplication des labels « environnementaux », la communication sur les spécificités du bio doit être renforcée.				
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances relatives à la production biologique au sein du grand public (règles, labels, garanties, etc.)				
Actions du plan bio 2030	 Mener des campagnes d'information générale sur la production biologique auprès des consommateurs et des personnes responsables des achats Sensibiliser les jeunes à la production biologique 				
Activités concrètes	Mener des campagnes d'information générale sur la production biologique auprès des consommateurs et des personnes responsables des achats [APAQ W]				
	- Informer le consommateur sur la réglementation bio pour l'alimentation des animaux				
	 Inciter les citoyens à consommer une viande bio nourrie avec des matières premières (MP) produites localement Informer les consommateurs sur les plus-values d'une alimentation d'origine locale à savoir : 				
	 Organiser une communication active via différents canaux (encarts publicitaires, posts sur les réseaux sociaux, vidéos, dégustations en magasin etc.) auprès des consommateurs autour de l'alimentation des animaux bio et notamment : Présenter l'alimentation (et notamment l'origine) actuelle des volailles, porcs et bovins (ex : règle de la régionalité 30% pour les monogastriques, autonomie des fermes, problématique du soja importé etc.) Mentionner les intérêts sociaux-économiques et environnementaux à consommer de la viande issue d'un élevage nourri au maximum avec des matières premières locales 				
	2) Sensibiliser les jeunes à la production biologique				
	Pas d'orientation envisagée pour cette action				

Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons (25_L7)

LEVIER PROMOTION	OO10 Susciter et déclencher l'acte d'achat de produits biologiques wallons, à domicile et hors domicile					
Contexte	Les obligations en matière de d'alimentation des animaux bio sont nombreuses (aliments à 95% composés de matières premières bio, produites localement, non OGM). L'aliment bio, plus couteûx qu'en conventionnel, impacte fortement le prix du produit final vendu aux consommateurs. Ces éléments sont souvent peu connus du consommateur.					
	De manière générale, le manque d'information du consommateur provoque une incompréhension sur le différentiel de prix avec les produits issus d'une agriculture conventionnelle. Il entraine même une méfiance à l'égard du label qui s'appuie pourtant sur un cahier des charges stricte dont le respect est contrôlé par les organismes certificateurs dédiés.					
	De plus, face à la démultiplication des labels « environnementaux », la communication sur les spécificités du bio doit être renforcée.					
Objectifs	- Augmenter la visibilité des produits et des opérateurs bio wallons					
spécifiques	- Renforcer les liens entre les consommateurs et les producteurs / transformateurs bio wallons					
Actions du plan bio	1) Développer l'outil de géolocalisation des points de vente de produits biologiques					
2030	2) Soutenir et encourager la mise en évidence des produits biologiques wallons en magasins					
	3) Accroître la visibilité des opérateurs bio wallons					
	4) Mener des campagnes promotionnelles spécifiques à une filière / un produit biologique régional					
Activités concrètes	1) Développer l'outil de géolocalisation des points de vente de produits biologiques					
	Pas d'orientation envisagée pour cette action					
	2) Soutenir et encourager la mise en évidence des produits biologiques wallons en magasins [APAQ W]					
	 Renforcer la communication/identification sur les emballages et en magasin : Identifier l'origine des aliments (en lien avec l'amélioration de la traçabilité tout au long de la filière) et les intérêts sociaux-économiques et environnementaux sur le packaging Expliquer l'impact visuel que peut avoir le recours à une alimentation plus locale des volailles (graisses moins colorées) pour renforcer l'adhésion du consommateur sur le long terme 					
	3) Accroître la visibilité des opérateurs bio wallons Pas d'orientation envisagée pour cette action					
	4) Mener des campagnes promotionnelles spécifiques à une filière / un produit biologique régional Pas d'orientation envisagée pour cette action					

Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique (29_L8)

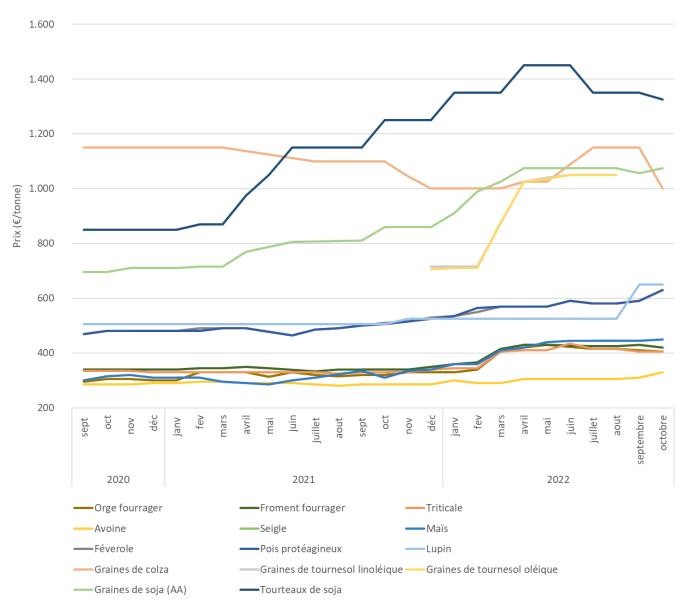
LEVIER RECHERCHE	OO13 Développer la recherche en production biologique					
Contexte	La recherche en production biologique est déjà active en Wallonie et dans les autres pays européens. Cependant, l'optimisations d'itinéraires techniques des cultures de protéagineux, la recherche de nouvelles variétés adaptées au contexte pédoclimatique et la lutte contre les ravageurs (ex : corvidés) doivent être poursuivis.					
	A cela doit être ajouté des éléments de rentabilité des itinéraires techniques proposés, souvent manquants et pourtant nécessaires à leur adoption sur le terrain par les producteurs.					
Objectifs	- Mener des projets de recherche agricole spécifiques à la production biologique pérennes et/ou à long terme					
spécifiques	- Renforcer la recherche en production biologique au sein du CRA-W					
Actions du plan bio 2030	Poursuivre, stabiliser et étendre les activités de recherche spécifiques à la production biologique menées au CRA-W					
Activités concrètes	Poursuivre, stabiliser et étendre les activités de recherche spécifiques à la production biologique menées au CRA-W [CRA W]					
	 Poursuivre les recherches spécifiques à la levée des contraintes prioritaires à la production (ravageurs et maladies, adaptation au changement climatique) pour améliorer la quantité de l'offre (création variétale notamment) en protéagineux Intégrer des éléments de rentabilité des itinéraires techniques proposés 					

Intégrer la recherche wallonne en production biologique dans les projets, programmes et réseaux de recherche régionaux, nationaux et européens (30_L8)

LEVIER RECHERCHE	OO13 Développer la recherche en production biologique							
Contexte	La recherche en production biologique est déjà active en Wallonie. En revanche, la recherche investit peu le domaine de la							
Contexte	transformation notamment pour intégrer davantage de protéagineux dans les aliments (et limiter l'intégration de soja importé) en :							
	- Eliminant/limitant l'action des facteurs antinutritionnels indigestes en trop grande quantité par le toastage des grains)							
	- Optimisant l'utilisation des co-produits des graines de protéagineux							
	- Etudiant de nouvelles formulations innovantes d'aliments							
	Pourtant, des exemples dans les autres pays européens existent (ex. Valorex) et mériteraient d'être capitalisés et étudiés/mis en							
	pratique avec des acteurs économiques (FAB notamment).							
Objectifs	- Stimuler la participation de structures de recherche wallonnes dans des projets de recherche en production biologique menés à							
spécifiques	l'échelle régionale, nationale et européenne							
	- Bénéficier des avancées de la recherche européenne en production biologique							
	- Renforcer la recherche en production biologique au niveau de la transformation et de la distribution							
Actions du	1) Informer sur les sources de financement de projets de recherche en production biologique							
plan bio	2) Favoriser la recherche en production biologique au niveau de la transformation et de la distribution							
2030	3) Assurer la participation active de la Wallonie dans le réseau européen de recherche en production biologique							
Activités	1) Informer sur les sources de financement de projets de recherche en production biologique							
concrètes								
	Pas d'orientation envisagée pour cette action							
	 Favoriser la recherche en production biologique au niveau de la transformation et de la distribution [SPW ARNE DDRCB DRD, SPW EER DRDT, CRA-W] 							
	- Favoriser la R&D sur la valorisation des cultures protéiques alternatives et des coproduits issus des écarts de tri pour l'alimentation animale							
	⇒ Via, par exemple, le lancement d'appels à projets sur ces thématiques :							
	 Process de transformation/extraction, séchage pour renforcer l'incorporation de cultures protéiques dans les aliments pour les monogastriques 							
	 Formulations innovantes limitant l'importation de matières premières et répondant aux besoins nutritionnels des élevages Réalisation d'un benchmark de la valorisation dans les pays frontaliers pour orienter la recherche, études de marché/faisabilité en Belgique 							
	 Assurer la participation active de la Wallonie dans le réseau européen de recherche en production biologique [SPW ARNE DDRCB DRD, CRA-W] 							
	- Compiler et relayer les travaux de recherche des autres pays européens dans le domaine de l'alimentation animale							

ANNEXES

Annexe 1 : Evolution des prix des matières premières en France pour alimentation animale



Graphique 8: Evolution des prix des matières premières en France pour alimentation animale (Source : Mercuriales de Biowallonie et FWA). Ces prix sont donnés pour le marché interne à la France et ne peuvent donc pas être comparés aux prix belges (prix d'importation majoritairement).

Annexe 2 : Calcul des besoins pour chaque spéculation (2021)

Poulets de chair

		souche croissance lente	souche classique
(1)	Durée cycle (j)	81	73
(2)	Vide sanitaire (j)	15	15
(3) = 360 / (1)+(2)	Nb cycle/an	4	4

		Aliments totaux	Part oléoprotéagineux (hypothèse : 30% incorporation maximum)	
(4)	Conso/poulet/cycle (kg)	6,4	2	
(5) = (4)x(3)	Conso/poulet/an (kg)	26	8	
(6)	Nb animaux	4.082.161	4.082.161	
(7) = (5)/1000 x (6)	Conso/an RW (tonnes)	106.878	32.064	

Poules pondeuses

		pondeuses	poulettes
(1)	Durée cycle (j)	350	140
(2)	Vide sanitaire (j)	15	15
(3) = 360 / (1)+(2)	Nb cycle/an		
		1	2

		Aliments pondeuses	Part oléoprotéagineux (hypothèse : 30% incorporation maximum)	Aliments poulettes	Part oléoprotéagineux (hypothèse : 25 % incorporation maximum)
(4)	Conso/poulet (g/j)	125	38		
(5)	Conso/poulet/cycle (kg) entrée en ponte-abbatage	43,75	13	11	3
(6) = (5)x(3)	Conso/poulet/an (kg)	43	13	26	6
(7)	Nb animaux	361.263			
(8) = (6)/100 0 x (7)	Conso/an RW (tonnes)	15.589	4.677	3.251	813

Porcins

		Porcelets	Porcs d'engraissement	Truies	Verrats	Total
(1)	Conso/animal/an (kg)	40	300	1300	1200	/
(2)	Nb animaux	8 653	14 938	1 112	45	24 748
(3) = (1)/1000x(2)	Conso/a/an RW (tonnes)	346	4.481	1.446	54	6.327
(4)	Part oléoprotéagineux (hypothèse : 35% incorporation maximum)	121	1.568	506	19	2.214

Bovins laitiers

	Conso (kgMS/UGB/j)	Système polyculture- élevage (A)	Système herbager (B)	Part oléoprotéagineux
(1)	Ingestion journalière	14,5	15,85	
(2)	Céréales	0,6		
(3)	Protéagineux	0,2		
(4)	Mélanges	1,1		
(5)	Tourteaux (équivalent graines)	0,2	1,1	
(6) = (2)+(3)+(4)+(5)	Total	2,1	1,1	(3)+((4)/2)+(5) = 0,9225
(7) = (6)x365	Conso			
	concentrés/an/a (kg)	754		337
(8)	Nb animaux	21.209	/	/
(9) = (7)/1000x(8)	Conso/an RW (tonnes)	15.986		5.383

⁽A) Système agricole combinant la culture de plusieurs espèces végétales et l'élevage d'animaux sur une même exploitation. (B) Système agricole permettant un pâturage du bétail tout au long de l'année.

Bovins viandeux

	Conso (kgMS/UGB/j)	Système polyculture- élevage	Part oléoprotéagineux
(1)	Ingestion journalière	12,9	
(2)	Céréales	0,0	
(3)	Protéagineux	0,0	
(4)	Mélanges	0,3	
(5)	Tourteaux (équivalent graines)	0,2	
(6) = (2)+(3)+(4)+(5)	Total	0,5	(3)+((4)/2)+(5) = 0,33
(7) = (6)x365	Conso concentrés/an/a (kg)		
		173	120
(8)	Nb animaux	24.151	/
(9) = (7)/1000x(8)	Conso/an RW (tonnes)		
		4.187	2.909

<u>Autres bovins</u>

		Total	Part oléoprotéagineux
(1)	Conso concentrés moyenne estimée/animal/an (kg)	221	/
(2)	Nb animaux	58.672	/
(3) = (1)/1000x(2)	Conso/an RW (tonnes)	12.965	6.482 (hypothèse 50%)

Annexe 3 : Calcul des besoins protéiques et de l'autonomie en fourrage en RW en 2021

Besoins protéiques des différentes spéculations

	Nombre d'animaux 2021 Biowallonie	•	conventionnel) Plan de développement protéine du Collège		
		kg prot/j/a	T prot/an		
Bovins	104.032		65.271		
Autres bovins	58.672	1,2	25.698		
Vaches allaitantes	24.151	1,96	17.278		
Vaches laitières	21.209	2,88	22.295		
Porcins	24.748		2.728		
Porcelets	8.653	0,1	316		
Porcs d'engraissement	14.938	0,396	2.159		
Truies	1.112	0,6	244		
Verrats	45	0,6	10		
Volailles	4.570.674		31.815		
Poules pondeuses	361.263	0,02	2.349		
Poulets de chair (vendus)	4.082.161	0,02	28.575		
Poulettes futures pondeuses	127.250	0,02	891		
Abeille (nombre de ruches)	28				
Total général	4.738.457		99.814		

Production de protéines en 2021

	Protéines (kg/ha) Plan de développement protéine du Collège des Producteurs *	На (2021)	Production protéines (T)
Tournesol		9	
Colza	672	136	92
Lin oléagineux		6	-
Soja		39	-
Pois protéagineux		89	-
Fèves et féveroles	1.159	129	150
Lupin doux		2	-
Luzerne		1.035	-
Maïs grain et ensilage	1.032	1.257	1.297
Froment	772	2.102	1.622
Epeautre	654	2.539	1.660
Orge	408	939	383
Seigle	348	265	92
Avoine	483	1.325	640
Triticale	513	951	487
Part céréales dans mélanges	529	1.756	930
Part légumineuses dans mélanges	1.159	1.756	2.035
PT	1.190	7.812	9.297
PP	939	56.856	53.402

Betteraves fourragères	1.020	66	67
TOTAL	10.877	79.067	72.152

^{*} avec hypothèse de teneur en protéine de 85% en bio p/r au conventionnel

Niveau d'autonomie théorique (synthèse des 2 tableaux précédents)

Hypothèse de calcul : Le besoin en protéines fournit par les prairies correspond au besoin des bovins (car ce sont les seuls à valoriser les prairies).

Par type d'élevage	Besoins (conventionnel) T de protéines/an	Production T de protéines/an	Autonomie
Bovins	65.271	/	
Porcs	2.728	/	
Volailles	31.815	/	
TOTAL	99.814	72.152	72 %
Par type de spéculation	Besoins (conventionnel) T de protéines/an	Production T de protéines/an	Autonomie
, ,	(conventionnel)		Autonomie 96%
spéculation	(conventionnel) T de protéines/an	T de protéines/an	
spéculation Prairies	(conventionnel) T de protéines/an 65.271	T de protéines/an 62.699	

Annexe 4 : Calcul du nombre de bêtes à produire en 2030

	(1)	(2)	(3) = (1)/(2)
	Dépenses bio à l'échelle de	Prix moyens	Equivalent volume
	la Wallonie 2030	(EUR/(L/kg ou	(poids ou nombre) de
	(EUR /an)	pièces))	produit vendu 2030
	Calcul d'après approche	Chiffres du BIO 2022	
	panier	(APAQ-W)	
Viande bovine	11.644	16,34 €	1.403 Kg
Viande de porc	24.157	11,76 €	6.131 Kg
Charcuterie	85.715	21,06 €	9.000 Kg
Volailles	2.386.896	12,00€	18.797 Kg
Prod. Laitiers	779.368	4,87 €	10.089 Kg
Œufs	195.732	0,35 €	7.941 Pièce
Lait	3.483.512	1,29 €	53.360 L

	(4)	(5) = (3)x(4))	(6)	(7) = (5)x(6)	(8) = (7) - (5)	
	Coefficient de transformation (Chargé de mission Socopro)	•	en nombre produire en	Coefficient du nombre d'animaux total à élever (Biowallonie)	Equivalent élever en 2	du cheptel à 030	Différence	
Viande bovine	0,004	12.888	bovins engraissés	3,31	42.611	bovins	29.722	(A)
Viande de porc	0,015	47.088	porcs engraissés	1,6	75.341	porcins	28.253	(B)
Charcuterie	0,015	53.385	porcs engraissés	1,6	85.416	porcins	32.031	(C)
Volailles	0,667	3.214.219	Poulets	1	3.214.219	poulets	0	(D)
Prod. Laitiers	0,002	78.227	vaches laitières	2,80	219.036	bovins	140.809	(E)
Œufs	0,003	705.263	Poules pondeuses	1,35	952.105	poules pondeuses	246.842	(F)
Lait	0,000	4.586	vaches laitières	2,80	12.842	bovins	8.255	(G)

Synthèse des besoins en différent type d'animaux en 2030

	Туре	Nombre d'animaux
	Bovins	
		274.488
(8A) + (8E) + (8G)	Autres bovins	178.787
(5A)	Bovins engraissés	12.888
(5E) + (5G)	Vaches laitières	82.813
	Porcins	160.757
((8B) + (8C))x0.88*	Porcelets	53.174

Plan stratégique de développement "Céréales et cultures protéiques pour le Feed" 2022-2030

(5B) + (5C)	Porcs d'engraissement	100.473
((8B) + (8C))x0.11*	Truies	6.833
((8B) + (8C))x0.005*	Verrats	277
	Volailles	4.166.324
(5F)	Poules pondeuses	705.263
(5D)	Poulets	3.214.219
(8F)	Poulettes futures pondeuses	246.842

^{*}Coefficients calculés à partir des chiffres de Biowallonie 2021

Annexe 5 : Calcul des besoins en aliments et en surfaces de COP bio pour le FEED en 2030

<u>Calcul des besoins en aliments bio pour le feed en 2030 (</u>en reprenant les calculs pour chaque spéculation en annexe 2)

	Nombre d'animaux 2030	Besoins aliments totaux	Besoins oléprotéagineux	Besoins céréales
Bovins	274.488	51.455	24.576	26.878
Autres bovins	178.787	39.506	19.753	19.753
Vaches allaitantes	12.888	2.235	1.552	682
Vaches laitières	82.813	9.714	3.271	6.443
Porcins	3.002	41.484	14.519	26.965
Porcelets	1.496	2.127	744	1.383
Porcs d'engraissement	25.943	30.142	10.550	19.592
Truies	1.847	8.883	3.109	5.774
Verrats	160.757	332	116	216
Volailles	53.174	121.112	36.018	85.094
Poules pondeuses	100.473	30.433	9.130	21.303
Poulets de chair (vendus)	6.833	84.373	25.312	59.061
Poulettes futures pondeuses	277	6.306	1.577	4.730
Total général	4.601.569	214.051	75.114	138.937

<u>Calcul des besoins de surfaces bio pour le feed en 2030</u> (avec hypothèse de rendements moyen pour céréales et protéagineux)

	Besoins estimés 2021 (T/an)	Besoins estimés 2030 (T/an)	Rendement moyen (T/ha)	Equivalent ha 2030	Ha disponibles (2022) mélanges compris	Différence
Céréales	112.112	138.937	5	27.787	14.504	13.283
Oléoprotéagineux (sans luz)	55.288	75.114	2,5	30.046	2.185	27.861
TOTAL	167.400	214.051	1	57.833	16.689	41.144

Bibliographie

- BFA (Belgian Feed Association), 2022. Rapport statistique 2021.
- Biowallonie, 2022. Notice explicative Règlementation bio Producteurs Livrets : Productions végétales, porcins, volailles, bovins. Récupérés à l'adresse : www.biowallonie.com/reglementation/producteurs/.
- Biowallonie, 2022. Les chiffres du bio 2021 en Wallonie.
- Biowallonie, 2022. Itinéraires BIO n°66 Baromètre de secteur bio.
- Biowallonie, 2021. Itinéraires BIO n°57 Alimentation des monogastriques et fabrication à la ferme.
- Ceresco 2022 Etude sur la valorisation des produits et coproduits végétaux
- Chambres d'agriculture de Bretagne, 2017. L'alimentation des porcs en agriculture biologique.
- Collège des producteurs, 2019. Céréales alimentaires Plan de développement stratégique 2019-2028.
- Collège des producteurs, 2018. Protéines végétales Plan de développement stratégique à l'horizon 2030.
- CRA-W (Anne-Michelle Faux, Virginie Decruyenaere, Mary Guillaume, Didier Stilmant), 2019. Autonomie alimentaire en élevage bovin biologique.
- Décisions Marketing (A. Merle, M. Piotrowski), 2020. Le bio, c'est bien mais très peu pour moi ! Comprendre les stratégies de neutralisation des consommateurs.
- FWA (L. Lahon), 2020. Céréales biologiques Etat des lieux de la filière wallonne.
- ITAB, 2015. Cahier technique Alimentation des volailles en agriculture biologique.